



agglomération Castres-Mazamet

Rapport d'activité **2010**



Voici le rapport annuel d'activité qui permet à tous les élus, à nos partenaires institutionnels et économiques, ainsi qu'à un large public, de prendre connaissance des réalisations de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.

Dans un contexte marqué par la persistance de la crise et la mise en œuvre de réformes fiscales et institutionnelles, la Communauté d'agglomération a montré en 2010 qu'elle garde le cap, et qu'elle poursuit son action au service du développement durable d'un territoire qui dépasse d'ailleurs son propre périmètre.

Ainsi, les principales opérations prévues dans le Contrat de projets Etat-Région 2007-2013, dans la convention d'agglomération, dans le programme pluriannuel d'investissement de la Communauté et dans celui de ses communes membres, ont-elles été entièrement réalisées ou engagées.

Elles témoignent de la politique volontariste conduite depuis 20 ans avec l'ensemble des acteurs locaux, qui a commencé à porter ses fruits, comme en témoignent les projets d'entreprises accueillis sur nos sites, la croissance de notre pôle d'enseignement supérieur et de recherche, l'implication de notre territoire dans les réseaux de l'innovation.

Les statistiques attestent également que les efforts consentis ont permis de compenser l'effondrement de l'emploi auquel nous sommes toujours confrontés dans les secteurs traditionnels de l'industrie.

En outre, parmi les avancées importantes enregistrées en 2010, notons :

- **la décision que l'Etat d'accélérer le désenclavement du bassin** par la mise en concession autoroutière de l'itinéraire entre Toulouse et Castres-Mazamet, qui place le territoire dans une situation positive d'attente de la réalisation de cette infrastructure, considérée comme vitale par une grande majorité de la population ;
- **l'achèvement de la construction sur Le Causse du centre hospitalier du Pays d'Audan**, le plus important et le mieux doté de Midi-Pyrénées en dehors de Toulouse, rayonnant sur un bassin de santé de plus de 150 000 habitants, qui est un atout pour l'offre de soins mais aussi pour le positionnement de l'agglomération dans les domaines de la santé et de la e-santé.

Toutefois, il faut consolider les acquis, et beaucoup reste à faire pour rendre le territoire toujours plus compétitif et plus attractif ; la Communauté d'agglomération y prendra toute sa part, dans la mesure des moyens que lui donnera la nouvelle fiscalité qui lui est attribuée, et compte tenu de la raréfaction des financements extérieurs.

Pour la décennie à venir, il faut en effet ouvrir de nouvelles perspectives tout en fixant des objectifs hiérarchisés, avec pour ambition de confirmer la position de notre territoire comme pôle d'équilibre de la métropole toulousaine dans l'ensemble régional.

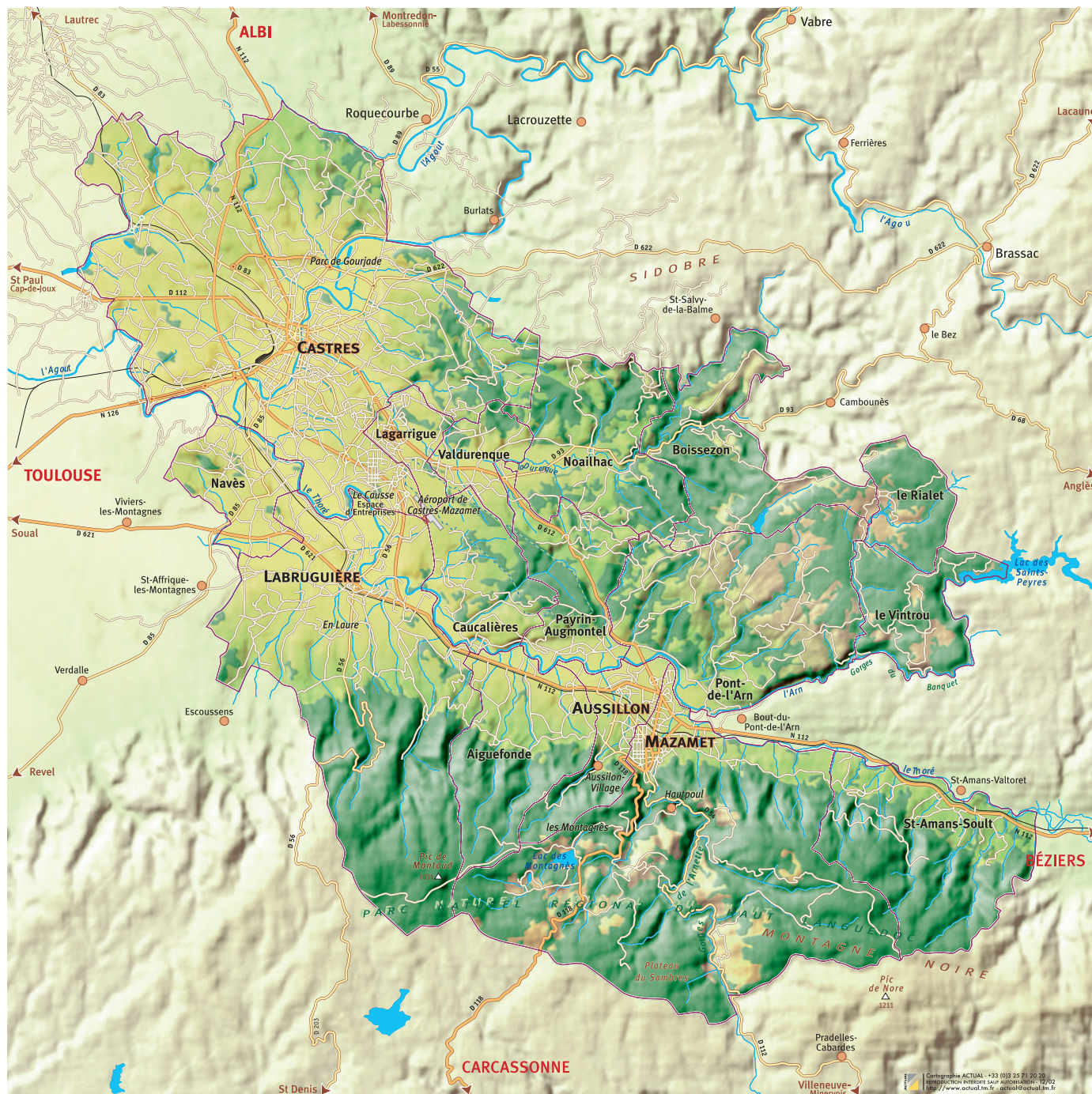
Ce document, dans sa présentation annuelle, ne peut pas rendre compte de la globalité de l'action intercommunale, qui s'inscrit pour l'essentiel dans la durée, ce qui fait sa force et permet son impact.

Bonne lecture,

Le Président de la Communauté d'agglomération

Pascal BUGIS,
Maire de Castres

Agglomération de Castres-Mazamet



| | |
|--|----|
| Avant-propos | 1 |
| Actualité 2010 - 2011 | 4 |
| Castres-Mazamet, pôle d'équilibre de Midi-Pyrénées | 6 |
| Projet de territoire : une ambition au service du développement durable | 6 |
| La conjoncture locale en 2010 | |
| La stratégie de développement de l'agglomération | |
| Gouvernance et moyens : une volonté d'ouverture et d'efficacité | 8 |
| La gouvernance et la démarche de concertation | |
| L'établissement public foncier | |
| La convention d'agglomération et le contrat Atouts Tarn | |
| Castres-Mazamet, agglomération dynamique, attractive et solidaire | 12 |
| Infrastructures de communication : des avancées significatives qui engagent l'avenir | 12 |
| La liaison Toulouse/Castres-Mazamet | |
| Les voies d'intérêt communautaire | |
| L'aéroport régional | |
| La plateforme numérique | |
| Enseignement supérieur, recherche et innovation : le site mise sur sa spécificité | 14 |
| Le site d'enseignement supérieur et de recherche en 2010 | |
| Le projet de site : idées forces et perspectives | |
| La contribution au Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche de Midi-Pyrénées | |
| Développement économique : un objectif de maintien et de création d'activité et d'emploi | 17 |
| Les aménagements dans les sites d'activités | |
| L'aide à la création, à l'implantation, et au développement d'entreprises | |
| L'activité de la technopole | |
| Equipements culturels, sportifs et de loisirs : à la recherche de toujours plus de qualité | 20 |
| L'espace culturel multimédia Apollo - Michel Bourguignon | |
| La salle de musiques actuelles Lo Bolegason | |
| Les piscines et la patinoire | |
| La base de loisirs du lac des Montagnès | |
| Habitat et politique de la ville : des défis nouveaux à relever | 22 |
| Le Programme local de l'habitat | |
| L'Opération programmée d'amélioration de l'habitat | |
| Le Contrat urbain de cohésion sociale | |
| Le Plan Local d'insertion pour l'emploi | |
| Transports et déplacements : une action volontariste en faveur des transports en commun | 24 |
| Le Plan des déplacements urbains | |
| Les transports urbains Libellus | |
| Cadre de vie : la gestion des déchets et la préoccupation environnementale | 26 |
| Le plan climat énergie territorial | |
| La collecte et la valorisation des déchets | |
| La politique de l'eau | |
| L'observatoire de l'air | |
| Communauté d'agglomération : finances et organisation des services (cahier central) | |
| Répertoire des sigles | 30 |
| Pour en savoir plus ... | 31 |
| Réunions tenues en 2010 | 32 |

L'Etat décide de réaliser l'autoroute entre Toulouse et Castres-Mazamet

C'est le 25 juin 2010 que le ministre en charge des transports a pris la décision d'achèvement de la mise à 2 X 2 voies de l'itinéraire Castres-Toulouse par mise en concession autoroutière. Depuis, la première phase de concertation s'est déroulée, et un fuseau a été défini, en vue de mener les études et la seconde phase de concertation pour déboucher sur le choix d'un tracé de référence.



Le Plan d'aménagement et de développement durable est approuvé par l'Etat

Ce document, qui pose les orientations d'aménagement et de développement durable pour les 30 ans à venir à l'échelle d'un territoire de près de 100 000 habitants, a été soumis à l'enquête publique en 2010. Il vise un double objectif, de croissance de la population et de l'emploi, et de maîtrise de la consommation et de l'occupation de l'espace ; il a été définitivement approuvé par l'Etat au printemps 2011.



La Voie Urbaine Nord reliée à la rocade désenclave la montagne

Les travaux réalisés en 2010 ont permis l'ouverture au trafic de la Voie Urbaine Nord de Castres au printemps 2011. Cette infrastructure réalisée par la Communauté d'agglomération avec le soutien financier du Conseil Général du Tarn permet de désenclaver le Sidobre et les Monts de Lacauène, et de délester le centre ville du transit des poids lourds, qui peuvent circuler dans de meilleures conditions de sécurité.



Le Plan climat énergie territorial est lancé

La Communauté d'agglomération va contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre au travers de ce plan, qui sera assorti d'objectifs quantifiés, et vient compléter les actions déjà engagées : réseaux de chaleur bois à Castres et Mazamet, chauffe-eau solaire de l'Archipel, gratuité des bus urbains, aides à l'isolation des logements, mise en œuvre de conteneurs de déchets enfouis réduisant la consommation de carburant, programme local de prévention des déchets...



Le chantier du Parc d'activités du Thoré peut démarrer

Le chantier d'aménagement de la nouvelle zone d'activités a commencé en 2011, après achèvement en 2010 des négociations foncières et des études. Située à l'entrée de ville, au sein d'un espace proposant des équipements et une diversité paysagère de qualité, cette zone de 25 hectares permet d'accueillir des entreprises en création ou en développement, et va contribuer à la dynamisation économique du pôle mazamétain.



Sur Le Causse Espace d'Entreprises : nouveau chantier pour L'Arobase

La Communauté d'agglomération poursuit son effort d'investissement immobilier pour les entreprises : elle a lancé en 2010 le chantier d'extension de L'Arobase, équipement public structurant du site régional d'activités Le Causse Espace d'Entreprises. Ainsi, la superficie locative de la pépinière d'entreprises va-t-elle passer à 1 200 m² et celle de l'hôtel d'entreprises à 1 800 m², avec des services communs et un accompagnement des projets par la technopole.



Une nouvelle piscine pour le pôle mazamétain

En 2010, ont été réalisées les études pour la construction d'un complexe aquatique neuf sur le site actuel de la piscine de La Lauze : afin d'éviter la fermeture, le nouveau bâtiment sera construit à côté de la piscine couverte actuelle, qui sera démolie pour laisser place aux aménagements extérieurs.

Dans 2 400 m² vont être aménagés un bassin de 25 m, un bassin d'apprentissage et d'aquagym, une tribune, un espace bien-être...



Un nouvel élan pour développer le site d'enseignement supérieur et de recherche

Avec 1 500 étudiants jusqu'à bac+5 répartis dans des filières telles que numérique-santé, chimie-bioindustries, management-commerce, et un pôle de recherche universitaire en lien étroit avec le monde de l'entreprise, le site scientifique et technologique de Castres-Mazamet se donne de nouvelles perspectives : ses acteurs ont élaboré à partir de l'automne 2010 un projet de développement, en lien avec le Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche de Midi-Pyrénées.



Plateforme GALA : un outil d'exception pour la recherche en galénique avancée

L'Ecole des Mines et son centre de recherche Rapsodee, la Communauté d'agglomération et sa technopole ont associé leurs compétences pour donner naissance à une plateforme de recherche en galénique avancée unique en France, qui bénéficie de l'appui de laboratoires de l'Université Paul Sabatier, de l'Institut national polytechnique de Toulouse et du Centre national de la recherche scientifique. Les bâtiments et équipements ont été financés à hauteur de 2 M€ par la Communauté d'agglomération, la Région et l'Etat.



Hôpital du Pays d'Autan : « l'hôpital du futur » a ouvert ses portes sur Le Causse

Le nouvel établissement du Centre hospitalier intercommunal a ouvert ses portes en janvier 2011 : avec un plateau technique doté d'équipements de dernière génération et 430 lits, 51 000 m² bâtis sur un site de 14 hectares, il est le plus important équipement hospitalier de l'est de Midi-Pyrénées et s'adresse à un bassin de santé de 150 000 habitants. Outre que les fonctions techniques font largement appel à la robotique, cet « hôpital du futur » déploie des services de pointe : dématérialisation de l'information médicale, chambre intelligente du patient...



Le réseau gratuit Libellus continue de se déployer

Une nouvelle ligne de bus Libellus dessert l'Hôpital du Pays d'Autan et le site d'activités Le Causse Espace d'Entreprises, à partir des centres villes de Castres et de Mazamet, au rythme de six allers et retours quotidiens du lundi au samedi. Ce dispositif va être complété à partir de la rentrée 2011 par une ligne spécifique du service de transports à la demande Taxi-Libellus, pour les habitants de la Communauté d'agglomération qui ne sont pas desservis par la ligne.



Une coopération exemplaire avec l'agglomération dakaraise

La Communauté d'agglomération et la ville de Guédiawaye (agglomération de Dakar) ont engagé depuis 2007 un programme d'échanges pour mettre en place le premier Système d'information géographique d'une collectivité au Sénégal, avec des applications pour la voirie, le cadastre, la collecte des déchets. Des chercheurs de l'Université de Toulouse 2 accompagnent cette coopération de terrain : aujourd'hui, le SIG de Guédiawaye est doté du matériel nécessaire et animé par un technicien ; un chargement de matériel informatique vient en outre d'être adressé à nos partenaires.



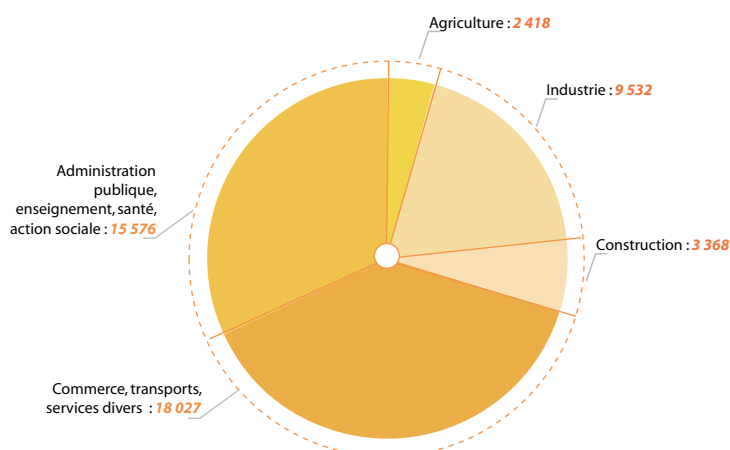
Castres-Mazamet, pôle d'équilibre de Midi-Pyrénées

Projet de territoire : une ambition au service du développement durable

Cœur du principal pôle industriel et de recherche privée de Midi-Pyrénées après Toulouse, l'agglomération de Castres-Mazamet et son bassin d'emploi ont dû surmonter de profondes mutations liées à la mondialisation, qui ont entraîné l'effondrement d'activités traditionnelles, telles que le textile ⁽¹⁾.

Se fondant sur la culture d'entreprise du territoire, prenant appui sur les atouts que constituent la présence de grands groupes leaders dans leurs domaines et

Emplois selon le secteur d'activité
zone d'emploi de Castres-Mazamet
Source : Insee RP 2008



un tissu de PME très actives, la stratégie de redynamisation engagée depuis 20 ans a permis que Castres-Mazamet continue de jouer son rôle de pôle régional d'équilibre.

Toutefois, il faut consolider les acquis, et beaucoup reste à faire pour rendre le territoire toujours plus compétitif et plus attractif ; pour la décennie à venir, il faut donc à la fois ouvrir de nouvelles perspectives et fixer des objectifs hiérarchisés en fonction des moyens.

Aussi, la Communauté d'agglomération a-t-elle engagé en 2010-2011 les premières réflexions pour réactualiser la stratégie territoriale d'aménagement et de développement durable.

La conjoncture locale en 2010

La zone d'emploi de Castres-Mazamet compte 132 000 habitants et 57 000 actifs au dernier recensement de l'Insee ; héritière d'une longue tradition entrepreneuriale, elle conserve un caractère industriel fort avec 19,6 % des emplois en 2008 (15,8 % dans le Tarn et 13,5 % en Midi-Pyrénées) sur un total de 48 900 emplois au lieu de travail et 11 740 établissements.

Malgré les difficultés de secteurs impactés par la mondialisation, Castres-Mazamet a réussi à conserver son potentiel économique et démographique : 50 000 actifs ont un emploi en 2008, soit 3 % seulement de moins qu'en 1975 ; il s'agit principalement d'une baisse des effectifs non salariés, alors que les salariés ont progressé de 5 % pour atteindre 42 000 personnes en 2008.

Dans le contexte d'expansion de l'agglomération toulousaine, la croissance de Castres-Mazamet est moindre que dans les bassins

(1) L'industrie locale, longtemps dominée par le textile, a perdu 11 000 emplois dans ces activités : 5 000 emplois entre 1982 et 1993 et 6.000 entre 1993 et 2006, que les créations, notamment dans le secteur tertiaire, ont en partie compensé.

limitrophes bien reliés à la métropole comme Montauban, Albi, Foix-Pamiers ou Auch, mais des indicateurs sont encourageants : le bassin enregistre depuis 1999 une hausse de 1 540 emplois au lieu de travail et le taux de chômage (10,2 %), bien qu'un point au-dessus de la Région et de la France, a baissé en 2010 de 0,4 %.

Aujourd'hui, Castres-Mazamet peut se prévaloir de sa capacité de résistance aux mutations économiques, comme le démontre son taux d'activité : 70,5 %, ou la part des jeunes de 0-19 ans : 21,1 %; le bassin affiche en outre une certaine autonomie face à l'attraction toulousaine ⁽²⁾.



L'action de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet s'inscrit dans la durée, selon une stratégie qui a fortement contribué à la redynamisation du bassin ; à partir des acquis, elle souhaite maintenant impulser une nouvelle ambition de développement pour les années à venir.

La stratégie de développement de l'agglomération

Depuis les années 1990, le territoire s'est redynamisé, il s'est donné une attractivité nouvelle et a reconquis une image : les données Insee montrent en effet que ce qui a été réalisé au cours de cette période a permis de maintenir le niveau d'emploi sur le bassin de Castres-Mazamet, avec un développement important du secteur tertiaire et une place toujours prépondérante du secteur secondaire.

Le secteur tertiaire progresse notamment grâce à une initiative pionnière de développement des technologies de l'information : l'agglomération a été parmi les premières en France à se doter d'une plateforme numérique, avec un réseau à haut débit en fibre optique connecté via un téléport aux réseaux transnationaux.

Cette plateforme donne au territoire une compétitivité nouvelle, qui bénéficie au développement des activités existantes et constitue un atout différenciant pour l'accueil de nouveaux investisseurs ; elle offre en outre un terrain d'expérimentation pour la filière numérique d'enseignement supérieur et de recherche.

L'analyse rétrospective des 20 dernières années fait apparaître la pertinence et la cohérence des priorités de l'action intercommunale ⁽³⁾ :

- le désenclavement routier, parce qu'il faut maintenir la mobilisation sur la liaison autoroutière avec Toulouse jusqu'à sa réalisation, et la desserte interne à l'agglomération, indispensable à l'équilibre entre ses deux pôles urbains ;
- l'action économique, pour maintenir, développer et créer des activités et des emplois en cultivant l'atout industriel ;
- le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche qui, outre l'intérêt social d'une offre locale de qualité, est un levier de l'innovation et de l'excellence du territoire.

Pour les deux priorités ci-dessus, le positionnement thématique « santé, numérique, chimie fine » en lien avec le pôle de compétitivité Cancer Bio Santé et le Centre expert « e-santé », place Castres-Mazamet au cœur des dynamiques régionales ; et d'autres secteurs sont porteurs de développement et d'innovation,

parmi lesquels l'agroalimentaire, la mécanique et les automatismes, pour ne citer que ceux-là.

Pour renforcer l'attractivité de l'agglomération, avec une préoccupation de développement durable, l'accent mis sur le cadre de vie doit continuer de faire l'objet d'efforts soutenus dans les années à venir :

- qualité urbaine : renouvellement des aménagements et équipements, politique de l'habitat et du logement dans les centres villes et les quartiers ;
- qualité de l'offre culturelle, sportive et de loisirs : équipements, animation et programmation de spectacles et d'événements ;
- qualité environnementale : préservation et mise en valeur des espaces naturels, mise en valeur des bourgs et villages.

(2) La frange ouest de la zone d'emploi de Castres-Mazamet perd seulement 1 370 habitants et 380 emplois au bénéfice de Toulouse, quand la zone d'Albi-Carmaux perd 12 600 habitants et 1 300 emplois.

(3) En 2011, une réflexion a été engagée pour réactualiser la stratégie et le projet d'agglomération au regard des orientations d'aménagement et de développement durable posées dans le cadre du SCOT - la dernière actualisation est en effet antérieure, puisqu'elle remonte à 2006. Il s'agit, à partir d'un constat sur la situation actuelle et d'une appréciation de l'impact de l'action intercommunale réalisée, d'ouvrir de nouvelles perspectives pour le territoire, autour d'une ambition raisonnée (prenant en compte le contexte des réformes fiscales et institutionnelles, et la raréfaction des fonds publics).

Gouvernance et moyens : une volonté d'ouverture et d'efficacité

Avec 87 946 habitants, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet est celle qui compte la population la plus importante après le Grand Toulouse, parmi les huit communautés d'agglomération de Midi-Pyrénées (les autres sont Grand Rodez, Grand Tarbes Grand Toulouse, Sicoval, Muretain, Albigeois, Montauban-Trois Rivières).

Seize communes la composent : Aiguefonde, Aussillon, Boissezon, Castres, Caucalières, Labruguière, Lagarrigue, Mazamet, Navès, Noailhac, Payrin-Augmontel, Pont de l'Arn, Le Rialet, Saint-Amans-Soult, Valdurenque et Le Vintrou ; onze sont comprises dans le Parc naturel régional du Haut Languedoc.

Il est à noter que la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet est établie sur un périmètre qui recouvre deux aires urbaines : Castres avec 61 760 habitants, et Mazamet avec 26 160 habitants ⁽¹⁾.

L'année 2010 a été marquée par la mise en œuvre de la réforme de l'administration territoriale, assortie notamment d'objectifs de simplification des institutions locales et de renforcement de la compétitivité des territoires ; ainsi ont été relancés les schémas départementaux de coopération intercommunale qui visent notamment à rationaliser la carte intercommunale ⁽²⁾.

La gouvernance et la démarche de concertation

Pour élaborer, mettre en œuvre, actualiser et évaluer le projet

stratégique d'aménagement et de développement durable de l'agglomération, conduit dans le cadre d'une organisation territoriale plus vaste qui est celle du Pays d'Autan, la Communauté d'agglomération intervient au titre de ses compétences ⁽³⁾, en partenariat avec tous les acteurs, dans le cadre d'une gouvernance locale adaptée.

La gouvernance instituée à l'échelle du Pays permet ainsi, avec les Communautés de communes du Sor et de l'Agout et de la Haute Vallée du Thoré, d'assurer une large concertation autour d'une réflexion prospective commune et d'une action partagée, sous l'égide d'un comité de pilotage, qui regroupe le Conseil de développement, l'association des Elus, et le syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale.

En cohérence avec ces principes de concertation et ce dispositif de gouvernance locale, le fonctionnement de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet s'appuie certes sur ses instances internes, décisionnelles et consultatives, mais aussi sur des instances extérieures.



C'est grâce à une stratégie concertée avec l'ensemble des acteurs du territoire que l'agglomération de Castres-Mazamet continue d'être un pôle d'équilibre en Midi-Pyrénées : une démarche de développement durable avant la lettre, dont l'impact montre l'efficacité.

Instances communautaires

Le Conseil, instance délibérante composée de 64 délégués élus par les Conseils municipaux des 16 communes membres, règle les affaires de la Communauté d'agglomération ; il a délégué certains pouvoirs au Président : M. Pascal BUGIS, élu lors de la séance d'installation du Conseil de la Communauté du 14 avril 2008, qui en est l'autorité territoriale et assure la fonction de l'exécutif.

(1) Une seule autre communauté en France présente cette caractéristique : la Communauté urbaine de Le Creusot-Montceau les Mines.

(2) Mme la Préfète du Tarn a présenté le projet de schéma à la Commission départementale de coopération intercommunale le 28 avril 2011. Ce projet ne prévoit pas de modification du périmètre de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, mais propose la fusion dans la Communauté des SIVU de gestion des aires d'accueil des gens du voyage de Castres-Labruguière et de Mazamet-Aussillon et du SIVU d'assainissement des Moulins (Aiguefonde, Payrin-Augmontel, Pont de l'Arn) ; le Conseil de la communauté d'agglomération, dans sa séance du 11 juillet 2011, a émis un avis favorable.

(3) Compétences obligatoires : actions de développement économique d'intérêt communautaire, aménagement de l'espace, équilibre social de l'habitat, politique de la ville, projet d'agglomération, lutte contre l'incendie et secours.

Compétences optionnelles : création ou aménagement, entretien et gestion de voirie et de parcs de stationnement d'intérêt communautaire, en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés, construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

Compétences facultatives : développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et du transfert de technologie, lutte et prévention contre les inondations, entretien et la restauration du lit et des berges des cours d'eau et schéma d'aménagement et de gestion de l'eau.

Le Bureau est composé de façon à ce que toutes les communes soient représentées ; il comprend auprès du Président, 19 Vice-Présidents, et 5 autres membres, élus parmi les délégués des communes ; les Vice-Présidents représentent le Président pour l'exercice des différentes compétences que celui-ci leur a déléguées.

Les commissions et groupes de travail se répartissent entre les commissions obligatoires : Commission d'appel d'offres, Commission de délégation de service public, Commission consultative des services publics locaux, la commission des Finances, ouverte à tous les Maires, et 6 commissions thématiques : Compétitivité du territoire - Développement économique, Urbanisme prospectif

- Habitat - Politique de la Ville, Cohésion territoriale - Politiques contractuelles, Infrastructures de communication, Transports urbains
- Cadre de vie - Développement durable, Enseignement supérieur
- Recherche - Transfert de technologie.

Instances consultatives

Le Conseil de développement, commun au pays et à l'agglomération, est une instance de consultation, de proposition et d'animation composée de 55 membres, où la société civile est largement représentée ; présidé par M. Guy Millan, il a contribué à l'élaboration du projet d'agglomération et de la charte de développement durable du pays.

La Commission locale d'évaluation du transfert des charges est composée de représentants de la Communauté d'agglomération et des communes ; présidée par M. Francis Rivas, son rôle est d'évaluer les transferts de compétences réalisés vers l'Établissement public

de coopération intercommunale ; en 2010, il a été procédé à l'évaluation des charges des piscines.

La Commission intercommunale pour l'accessibilité, qui a pour objet de déterminer les modalités de mise en œuvre des mesures à prendre en application de la loi du 11/02/2005, a examiné en 2010 le diagnostic d'accessibilité des transports urbains, et validé un premier programme de travaux sur les arrêts de bus des 2 lignes les plus fréquentées du réseau.

Organismes extérieurs

La Communauté d'agglomération exerce certaines de ses compétences au travers d'organismes extérieurs constitués à cet effet, qu'elle soutient financièrement :

- la régie Libellus, chargée de l'exploitation du service des transports urbains et la régie Lo Bolegason, chargée de l'exploitation la salle de musiques actuelles labellisée par le Ministère de la Culture,
- des syndicats mixtes, au nombre de 7⁽⁴⁾,
- les deux Sociétés d'économie mixte que sont : la Saem Intermédiasud, dont la Communauté d'agglomération est l'actionnaire principal (capital de 808 482 €), créée en 1997 pour déployer le réseau à haut débit et la plateforme numérique de Castres-Mazamet, et la Sem 81, société départementale d'aménagement et d'équipement, où la Communauté est représentée au Conseil d'administration,
- des associations dont la Communauté d'agglomération est membre, qui relèvent principalement de deux domaines : l'organisation territoriale, et le développement économique : Castres-Mazamet Technopole^{CEEI}, pôle de compétitivité Cancer Bio Santé, Centre e-Santé, pôle de

compétitivité Agrimip, réseau des pépinières d'entreprises de Midi-Pyrénées, Incubateur Midi-Pyrénées...

(4) Certains de ces syndicats interviennent sur des priorités de l'action intercommunale : Syndicat mixte pour le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et du transfert de technologie du Sud du Tarn, Syndicat mixte de l'aéroport régional de Castres-Mazamet, Syndicat mixte du SCoT du Pays d'Autun, Syndicat mixte du parc naturel régional du Haut Languedoc, d'autres sur des aspects spécifiques à certaines politiques communautaires : Syndicat mixte départemental pour la valorisation des déchets ménagers - Trifyl, Syndicat mixte du bassin de l'Agout, Syndicat mixte pour l'exploitation du minicar Anglès-Brassac.

L'établissement public foncier

La Communauté d'agglomération a créé en 2009 un Etablissement public foncier ⁽¹⁾ ; ce nouvel outil, qui permet au territoire de mutualiser des moyens afin de disposer d'une ingénierie foncière, a pour objet de réguler et maîtriser le marché foncier, d'anticiper et d'inscrire les projets dans un cadre cohérent, d'assurer le portage foncier pour ses membres.

Les besoins locaux de constitution de réserves foncières découlent des orientations données par le SCoT : par exemple, en matière économique, il s'agit d'assurer à 30 ans la maîtrise foncière en vue d'aménager 300 hectares.



Pour conduire une politique foncière garantissant un aménagement harmonieux de l'espace, conforme au Plan d'aménagement et de développement durable, la Communauté d'agglomération a créé un Etablissement public foncier ouvert aux collectivités qui souhaiteraient en être partenaires.

En complément à ce foncier à vocation économique, d'autres besoins existent, par exemple pour aménager les quartiers des gares, requalifier des friches industrielles, réaliser de nouvelles voies améliorant les déplacements à l'intérieur du territoire et sécurisant les centres villes, préserver des espaces stratégiques autour des sites majeurs, mais aussi réserver de l'espace pour l'habitat...

En 2010 ont été approuvés le règlement d'intervention de l'établissement, ainsi que le programme pluriannuel d'investissement, estimé à 12 M€ sur 4 ans, qui se répartit entre les acquisitions pour le développement économique (44 %), le logement et l'habitat (24 %) et les réserves foncières ciblées ou d'opportunité (32 %) ; il a été en outre décidé de doter la structure de l'encadrement nécessaire et de recruter un Chef de projet foncier ⁽²⁾.

(1) Constitué de 8 membres titulaires et 8 suppléants, tous délégués de la Communauté d'agglomération, les statuts de l'Etablissement public foncier local prévoient son ouverture, en premier lieu à l'échelle du SCoT et du Pays, aux établissements publics intercommunaux qui souhaiteraient le rejoindre ; la Région et le Département peuvent y adhérer.

(2) Ce poste a été pourvu en 2011.

La convention d'agglomération et le contrat Atouts Tarn

L'année 2010 est celle du bilan à mi-parcours du contrat de projets Etat-Région 2007-2013, et donc aussi celle du bilan de la convention territoriale d'agglomération de Castres-Mazamet ; c'est également l'année d'achèvement du contrat Atouts-Tarn 2009-2011, outil d'intervention du Conseil général.

Le programme d'actions a visé la compétitivité régionale, l'attractivité de l'agglomération, le développement durable, et la cohésion sociale et territoriale ; au total, 47 opérations ont été engagées entre 2008 et 2010, représentant un montant total de 42,5 M€, dont près de la moitié programmée en 2010.

Pour mémoire, les opérations à maîtrise d'ouvrage communautaire concernent les investissements économiques dans les zones d'activité, l'immobilier d'entreprises et le désenclavement ; elles représentent 66 % de la programmation 2008-2010.

Les opérations à maîtrise d'ouvrage communale visent, en complément du développement économique, la structuration du territoire par la réalisation d'équipements publics et d'aménagements urbains ; elles représentent 34 % de la programmation 2008-2010.

En 2010, les projets de développement économique présentés sont notamment les travaux de construction de la Voie Urbaine Nord - 2ème phase, la construction de l'hôtel d'entreprises

L'Arobase 2 - 1ère tranche, la création de la Zac du Thoré.

En matière d'équipement publics structurants, les projets présentés sont notamment la construction d'un Centre culturel à Labruguière, la création d'un centre multi-accueil (crèche) à Castres, l'aménagement de la rue du Causse à Lagarrigue, et l'aménagement de l'espace gare à Saint Amans Soult.

A ce jour, les participations cumulées de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Département au titre de la convention territoriale d'agglomération s'élevaient à environ 8,8 M€, dont 5,7 M€ pour les projets présentés en 2010.

Participation des co-financeurs par type d'opérations

| | Coût H.T. | Europe | % | Etat | % | Région | % | Conseil Général | % | Autres | % | Autofin. | % |
|--|-------------------|------------------|----------|------------------|----------|------------------|----------|------------------|----------|----------------|----------|-------------------|-----------|
| Infrastructures économiques | 23 575 732 | 1 287 100 | 5 | 787 816 | 3 | 1 383 842 | 6 | 900 778 | 4 | 18 900 | 0 | 19 197 296 | 81 |
| Désenclavement | 4 396 728 | 0 | 0 | 0 | 0 | 82 407 | 2 | 1 235 069 | 28 | 190 000 | 4 | 2 889 252 | 66 |
| Equipements publics | 9 379 652 | 0 | 0 | 423 098 | 5 | 762 590 | 8 | 973 951 | 10 | 301 955 | 3 | 4 418 058 | 47 |
| Environnement | 50 929 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 14 619 | 29 | 25 905 | 51 | 10 405 | 20 |
| Aménagements urbains | 5 015 285 | 0 | 0 | 94 626 | 2 | 292 600 | 6 | 574 137 | 11 | 12 500 | 0 | 4 041 421 | 81 |
| Autres (emploi...) | 104 642 | 56 995 | 54 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 47 647 | 46 |
| TOTAL Programmation 2008 - 2010 | 42 522 967 | 1 344 095 | 3 | 1 305 540 | 3 | 2 521 439 | 6 | 3 698 554 | 9 | 549 260 | 1 | 30 604 079 | 72 |

Castres-Mazamet, agglomération dynamique, attractive et solidaire

Infrastructures de communication : des avancées significatives qui engagent l'avenir

Le champ de compétences de la Communauté d'agglomération est vaste, aussi celle-ci inscrit-elle son action dans un projet garant d'une cohérence d'ensemble.

Ce projet a mis en exergue deux priorités de dynamisation du territoire que sont le développement économique et le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, mais il s'ouvre sur un préalable relatif au désenclavement routier, indispensable pour l'ensemble du sud du Tarn, seul territoire de Midi-Pyrénées à ne pas être relié dans des conditions rapides et sûres avec la métropole régionale.

La liaison Toulouse/Castres-Mazamet

Sur le plan du désenclavement routier, l'année 2010 a été marquée par une avancée significative du projet de mise à 2 X 2 voies de l'itinéraire Castres-Toulouse : le Ministre en charge des transports a en effet décidé le 25 juin 2010 d'en accélérer l'achèvement, selon l'itinéraire RN 126 par mise en concession autoroutière.

Depuis, le comité de pilotage et le comité de suivi du projet, placés sous l'égide du Préfet de Région, ont été mis en place, et la première phase de concertation s'est déroulée ; portant sur les fuseaux de passage du projet autoroutier, le positionnement potentiel des échangeurs et les principes du péage, elle a débouché à la fin du 1er semestre 2011 sur le choix du fuseau d'études.

Ce fuseau consiste en une bande d'une largeur de 200 à 300 mètres selon les secteurs, au sein de laquelle seront conduites les études détaillées pour la définition d'un tracé de référence et des mesures d'accompagnement de l'infrastructure ; les études à venir permettront notamment une comparaison précise entre les différentes options de tracés possibles, et en particulier leurs coûts, d'objectiver les principaux impacts de l'infrastructure, d'estimer les différences de coût des options étudiées et d'envisager les mesures d'accompagnement permettant de limiter les nuisances de l'aménagement.

Le déroulement du projet prévoit l'ouverture d'une seconde phase de concertation, pour définir le tracé de référence qui sera soumis à enquête publique, et les mesures d'accompagnement ; le planning actuellement présenté par l'Etat vise la réalisation de l'enquête publique en 2012.

Les voies d'intérêt communautaire

En ce qui concerne la voirie d'intérêt communautaire, les travaux du second tronçon de la Voie Urbaine Nord de Castres ont été lancés au 2ème semestre 2010 et achevés au 1er trimestre 2011, de telle sorte que cette infrastructure, dont le coût total s'élève à 10,8 € (avec un soutien du Conseil général de 2,7 M€), est désormais entièrement réalisée.

Elle relie directement à la rocade le secteur de Gourjade et le campus universitaire de la Borde Basse, et permet de désenclaver le Sidobre et les Monts de Lacaune, en délestant le centre ville de Castres du transit des poids lourds, qui peuvent ainsi circuler dans de meilleures conditions de sécurité.

Le 22 janvier 2010 a en outre été ouverte à la circulation la déviation courte de Saint-Alby, dont la Communauté d'agglomération a obtenu l'inscription de la 2ème phase dite « déviation longue »⁽¹⁾, en ayant porté sa participation pour cette route nationale à 37,75 % du coût, estimé à 9 millions d'€ (Etat 30 %, Région 21,5 %, Département 10,75 %).

(1) Les travaux de cette 2ème phase sont actuellement programmés par l'Etat au titre de son Programme de développement et de modernisation des itinéraires, pour démarrer en 2012.

L'aéroport régional

L'exploitation de l'aéroport et le fonctionnement des lignes régulières avec Paris-Orly et Lyon via Rodez, font l'objet d'un important soutien financier de la Communauté d'agglomération, de la Région et du Département, à hauteur de 28 % pour chacun de ces financeurs, la Chambre de commerce et d'industrie apportant 16 %.



Au cœur de l'agglomération, sur le site Le Causse Espace d'Entreprises, l'aéroport régional de Castres-Mazamet est une infrastructure précieuse pour le trafic d'affaires, il est aussi devenu l'aéroport du Tarn, par la fréquentation de ses lignes quotidiennes avec Paris et Lyon.

Cela représente pour la seule Communauté d'agglomération une participation de presque 1 M€ chaque année.

Depuis 2009, une rotation supplémentaire a été mise en place avec Paris en milieu de journée du lundi au vendredi, et en fin d'après-midi le dimanche, ce qui a entraîné une croissance du nombre de passagers sur cette ligne de l'ordre de 30 % en 2010.

Parallèlement, le nombre de passagers transportés sur la ligne avec Lyon via Rodez a diminué ; la fréquentation, essentiellement assurée par des passagers d'affaires, provient pour 2/3 de Rodez et pour 1/3 de Castres.

Sur le plan des investissements, après les travaux effectués dans

l'aérogare pour adapter les installations aux nouvelles normes et procédures de sécurité, le Syndicat mixte de l'aéroport a programmé des travaux d'amélioration de la fonctionnalité du parking voyageurs ⁽²⁾.

La plateforme numérique

La plateforme numérique de Castres-Mazamet repose sur un réseau métropolitain de fibre optique, connecté aux grands réseaux de l'internet via un téléport, équipement mutualisé de services et d'hébergement de données disposant d'un haut niveau de sécurité.

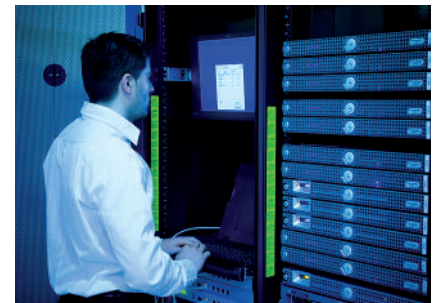
Par son caractère pionnier puisqu'elle a été initiée dans les années 1990, elle a permis de doter l'agglomération d'un niveau exceptionnel de performance dans le domaine des télécommunications et d'en faire un territoire d'innovation : dispositif de soutien au développement de l'économie numérique, elle constitue un atout pour le développement du territoire.

En effet, la Société InterMédiaSud, qui porte le projet depuis l'origine, est un opérateur de la génération internet qui est aussi « opérateur local d'opérateurs », faisant de l'agglomération un des territoires de France où l'accès aux réseaux à haut débit est parmi les plus performants et les plus compétitifs pour les entreprises ⁽³⁾.

Elle a acquis une capacité d'expertise qui bénéficie à l'action économique de la Communauté d'agglomération - son principal actionnaire public - et à l'action de la technopole - dont elle est partenaire pour la promotion, l'animation, et l'accompagnement des dossiers d'entreprises ; elle participe en outre activement au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, notamment dans sa filière numérique. Depuis 2010, la société s'est lancée dans la mise en place

de dispositifs régionaux d'échange et l'interconnexion entre ces infrastructures haut débit régionales et les backbones de l'Internet ; dans ces conditions, elle continue d'augmenter de façon importante son chiffre d'affaires et 2010 est le second exercice consécutif faisant ressortir un résultat net positif à hauteur de 327 K€.

Parallèlement, la Communauté d'agglomération poursuit sur son territoire une action avec ses communes membres pour tendre vers une couverture optimale par l'Adsl et déployer le très haut débit ; elle continue aussi de soutenir la diffusion et l'appropriation des usages, au travers notamment de la Cyberbase qui s'adresse au grand public, et d'IT Média, centre de formation à distance du réseau régional Pyramide.



Le réseau métropolitain en fibre optique et le téléport sont des atouts de la compétitivité de Castres-Mazamet : peu de territoires se sont lancés aussi tôt, avec un tel niveau d'équipement et de services, dans le développement des technologies de l'information et de l'économie numérique.

(2) Le coût des aménagements du parking, gratuit pour les voyageurs, a été estimé à 260 000 € en 2010, et le chantier sera réalisé en 2011.

(3) Parmi les utilisateurs, citons : Orange, SFR, Completel, Free, Bouygues Telecom, Alstis, Clot, les Laboratoires Pierre Fabre, le Centre hospitalier Intercommunal, le Mipih, le CNES, CGX, Astrium, EADS, Magellium, et le Groupe BPCE.

Enseignement supérieur, recherche et innovation : le site mise sur sa spécificité

Avec 1 500 étudiants jusqu'à bac + 5 répartis dans des filières telles que numérique-santé, chimie-bioindustries, management-commerce, mécatronique-maintenance industrielle, et un pôle de recherche universitaire en partenariat étroit avec le monde de l'entreprise, le site scientifique et technologique de Castres-Mazamet veut se donner de nouvelles perspectives.

A partir de l'automne 2010, les acteurs académiques, économiques et institutionnels ont élaboré un projet de développement, en lien avec le Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche de Midi-Pyrénées.

Le site d'enseignement supérieur et de recherche en 2010

Depuis la création des premières formations post-bac en 1987, une orientation « professionnalisante » a été donnée au site de Castres-Mazamet, faisant progressivement ressortir 3 axes : Chimie, Numérique et Santé, qui correspondent aux spécificités et au potentiel de l'économie du territoire, et ont débouché sur une spécialisation en « e-Santé ».

En effet, sur 1 518 étudiants inscrits dans 14 établissements pour l'année 2010-2011, 916 le sont dans des formations qui correspondent à ces thématiques ; les autres formations sont centrées sur les métiers tertiaires (marketing et commerce, notamment le commerce international, qui bénéficie de la tradition industrielle du bassin, orientée à l'export),

la mécanique et les automatismes, plus les formations agricoles.

Les formations en alternance et par apprentissage comptent 497 étudiants.

L'offre s'est d'abord développée à partir des lycées et le site est devenu universitaire en 1992 avec la création de l'Iut.

Aujourd'hui, 5 structures universitaires sont présentes sur le site : l'Université Paul Sabatier (au travers de l'Iut), le Cuf Jean-François Champollion (avec l'école Isis et un master), l'Université de Toulouse 1 (notamment au travers de l'IAE dans le cadre de partenariats avec les Laboratoires Pierre Fabre), l'Université de Toulouse 2 (au travers des projets de l'Esav), et l'offre se déploie de bac+1 à bac+8, avec les doctorants en chimie et en « e-Santé ».

Un pôle de recherche publique d'une trentaine d'enseignants-chercheurs, adossés à des laboratoires toulousains et de l'école des Mines, s'est constitué autour de l'Iut et de l'école d'ingénieurs Isis.

Les atouts de ce pôle ont été identifiés par le Pres de l'Université de Toulouse : convergence autour d'une thématique santé-numérique originale et pertinente, maillage avec le tissu économique, présence d'équipes pluridisciplinaires inter-établissements.

Les liens sont nombreux entre les établissements et les entreprises, qui comptent 500 chercheurs et ingénieurs R&D (la proportion des cadres occupant des fonctions métropolitaines est à Castres la plus importante des aires urbaines proches de Toulouse, avec 6,5 % de l'emploi total).



Avec un profil scientifique et technologique, des axes thématiques en chimie, numérique et santé, et une spécialisation en « e-santé », le site d'enseignement supérieur et de recherche de Castres-Mazamet cultive sa complémentarité avec les autres composantes de l'Université de Toulouse.

Le projet de site : idées forces et perspectives

Etabli à partir d'un diagnostic sur la situation actuelle, dans l'objectif de conforter l'offre de formation et de recherche, et de voir s'accroître le nombre d'étudiants (1 600 étudiants à Castres-Mazamet pour l'année 2010-2011), le projet s'appuie sur cinq idées forces :

- un site de formation et de recherche scientifique et technologique tourné vers la production et la diffusion des connaissances, et l'innovation, en partenariat étroit et croisé avec le monde de l'entreprise.
- 3 axes majeurs s'appuyant sur des compétences et des savoirs académiques et industriels : Chimie, Numérique et Santé, et une spécialisation transdisciplinaire en « e-Santé » fortement ancrée sur le tissu économique. Identifié comme seul territoire positionné dans ce domaine, Castres-Mazamet a conduit une démarche spécifique en santé et offre de soins dans le cadre de l'appel à expérimentation lancé par la Datar en 2007.
- un projet établi sur une complémentarité avec la métropole toulousaine et une différenciation des autres sites régionaux, en cohérence avec les dynamiques de l'innovation et de la compétitivité.
- un environnement organisé propice à l'accueil des étudiants, des enseignants et des chercheurs, à la réalisation de leurs projets, et aux relations entre le monde académique et le monde des entreprises.
- des établissements secondaires et universitaires volontaires pour s'inscrire dans une stratégie commune de coopération pour le développement de filières, et la mutualisation de fonctions et ressources.

Des perspectives ont été ouvertes autour de 2 axes stratégiques.

L'axe 1 vise à poursuivre le développement de l'ensemble des filières : tout en priorisant celles qui répondent aux critères de complémentarité et de différenciation.

Il s'agit de continuer de structurer l'offre en lien avec les filières économiques et avec les dynamiques de l'innovation et de la compétitivité, d'accroître la lisibilité des thématiques Numérique et Santé et de la spécialisation en « e-Santé », car elles concourent à l'excellence régionale dans ces domaines, d'amplifier les relations entre les établissements, et entre ces établissements et les acteurs économiques.

L'axe 2 vise à soutenir la recherche scientifique et technologique en facilitant les partenariats entre les équipes et les projets innovants avec les entreprises.

Il s'agit de promouvoir les démarches de coopération entre les établissements pour faire naître des projets interdisciplinaires, de faciliter l'interface entre les chercheurs et les entreprises, d'accroître la visibilité des projets et des compétences des structures universitaires et des lycées, de renforcer les moyens d'ingénierie et d'animation du site.



Les acteurs académiques, avec les entreprises et les représentants institutionnels, ont établi en 2010 des propositions pour donner de nouvelles perspectives de développement au site d'enseignement supérieur et recherche de Castres-Mazamet, en cohérence avec les stratégies régionales.

La contribution au Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche de Midi-Pyrénées

Au second semestre 2010 a été installé le Conseil stratégique « Enseignement Supérieur-Innovation-Recherche », instance de concertation entre les acteurs académiques, des représentants du monde de l'entreprise, les collectivités, les organismes publics et parapublics, et des personnes et partenaires qualifiés, qui a en charge la réflexion pour développer le site de Castres-Mazamet.

Les travaux du Conseil stratégique ont permis d'apporter une contribution à l'élaboration d'un Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche, lancée

au 2^{ème} semestre 2010 par la Région Midi-Pyrénées, et de s'assurer que le projet local s'inscrit est cohérent avec les orientations données par le schéma ⁽¹⁾.

Le Sresr de Midi-Pyrénées vise à élaborer une politique de formation et de recherche ambitieuse et partagée non seulement pour la métropole, mais aussi pour les sites hors agglomération toulousaine en étroite coordination avec les collectivités et acteurs concernés, ce qui comprend l'action régionale sur l'agglomération toulousaine et le soutien de la Région aux politiques des sites non métropolitains à travers l'élaboration de contrats de sites.

En particulier, le schéma régional vise le développement des sites d'enseignement supérieur hors de

la métropole toulousaine, autour de leurs spécificités, et devrait déboucher sur la conclusion de contrats de sites pour la période allant jusqu'à 2015.

Le Syndicat mixte pour le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et du transfert de technologie dans le Sud du Tarn auquel la Communauté d'agglomération a délégué l'exercice de la compétence, en association avec le Conseil général, est chargé de coordonner l'élaboration de ce contrat.

(1) Le Sresr a été adopté par l'Assemblée plénière de la Région Midi-Pyrénées le 27 juin 2011. Il décline 9 objectifs opérationnels regroupés autour de 3 ambitions.

Schéma régional de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche

| AMBITIONS | OBJECTIFS OPÉRATIONNELS |
|--|---|
| AMBITION 1 Assurer la démocratisation de l'accès et de la réussite dans l'enseignement supérieur | 1 : Réussir l'entrée dans l'enseignement supérieur 2 : Assurer la continuité et la fluidité des parcours 3 : Faciliter l'insertion professionnelle 4 : Permettre une formation tout au long de la vie 5 : Etudier dans de bonnes conditions |
| AMBITION 2 Etre un acteur majeur dans l'économie de l'innovation | 6 : Contribuer au rayonnement des établissements régionaux 7 : Améliorer la valorisation économique de la recherche, le transfert de technologie et l'innovation |
| AMBITION 3 Garantir un aménagement équilibré du territoire régional | 8 : Soutenir les dynamiques de sites 9 : Mettre en réseau l'ensemble du potentiel régional |

Développement économique : un objectif de maintien et de création d'activité et d'emploi

Le développement économique est la première des compétences de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet ; elle est avec le désenclavement routier et le développement de l'enseignement supérieur et la recherche, une des 3 priorités indissociables de l'action intercommunale.

Dans le contexte de crise et de concurrence accrue entre les territoires, l'action communautaire de soutien au développement économique conduite à Castres-Mazamet conserve le cap qui est donné par la stratégie et le projet de redynamisation du territoire, tout en tendant à se renforcer et à revêtir des formes nouvelles.

Les aménagements dans les sites d'activités

Élaboration d'un schéma des infrastructures économiques

Dans le cadre des orientations du SCoT et conformément à la convention territoriale d'agglomération, la Communauté d'agglomération a apporté sa contribution à l'élaboration d'un Schéma territorial des infrastructures économiques, démarche menée à l'échelle du Pays d'Autan.

Ce dossier comprend un diagnostic de l'offre foncière (654 hectares de zones d'activités économiques pour le territoire de l'agglomération de Castres-Mazamet), immobilière et d'accompagnement des entreprises, une présentation de la stratégie de l'agglomération et des perspectives

du développement économique du territoire sur la période 2009-2013.

Site régional Le Causse Espace d'Entreprises

Le Conseil, lors de sa séance du 17 mai 2010, a approuvé les objectifs poursuivis dans le cadre du projet de modification du dossier relatif à la Zac du Causse :

- modifier le périmètre pour y inclure notamment un ensemble de terrains situés à l'est de la Zac,
- densifier la zone en agrandissant la zone constructible de certains îlots,
- modifier la vocation de certaines zones Uzb ou Uzc afin de favoriser leur commercialisation,
- modifier le programme des équipements publics pour prendre en compte les nouvelles dessertes à prévoir pour les îlots restructurés ou étendus.

En outre, la Communauté d'agglomération envisage de procéder à la vente des terrains du secteur situé face au nouvel Hôpital du Pays d'Autan, destiné à l'accueil d'activités technologiques, de commerces ou de services, en lien avec l'établissement hospitalier ; suite à un appel à projets, une équipe d'aménageurs a été présélectionnée en vue de réaliser l'aménagement du site ainsi que le programme des constructions ⁽²⁾.

Les travaux d'aménagement et d'extension de la Zac du Causse à l'est du site, ont été précédés par la réalisation des fouilles archéologiques préventives qui ont permis de lever toute réserve pour les futures entreprises qui viendront s'installer sur cette partie de la Zac du Causse.

La Communauté d'agglomération maîtrise partiellement le foncier de ce secteur dont une partie reste propriété du Syndicat mixte

de l'aéroport régional ; le coût prévisionnel des travaux est estimé à 2,7 M€ HT, comprenant les travaux d'aménagement, la viabilisation des terrains cessibles.

L'année 2010 a vu l'achèvement des travaux de la voirie secondaire et des réseaux permettant d'ouvrir à la commercialisation les terrains dans les secteurs 7 et 8 de la Zac pour les nouvelles installations des entreprises Waroude et Thouy.

Parc d'activités du Thoré

Le 25 octobre 2010 a été approuvé le dossier de réalisation de la Zac du Thoré qui prend en compte la modification du périmètre et qui a permis à la Sem 81, dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage déléguée, de lancer la consultation pour les travaux d'aménagement et de viabilisation.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 6,2 M€ HT, comprenant notamment les acquisitions foncières, les études, les travaux d'aménagement, la viabilisation des terrains cessibles et va permettre de conforter les activités existantes sur le pôle mazamétain et favoriser l'implantation de nouvelles entreprises.

En effet, la Zac du Thoré représente 18,4 ha cessibles à vocation d'activités industrielles, artisanales et tertiaires qui se décomposent comme suit : commerces - îlot A : 63 874 m², artisanat - îlot B : 22 360 m², et industrie - îlot C : 87 936 m².

(2) Le Conseil a décidé lors de sa séance du 11 juillet 2011, de réaliser sous sa propre maîtrise d'ouvrage l'aménagement du secteur UZCH et de procéder directement à la vente du foncier.

Autres zones d'activité

En 2010, sur le site d'activités de Saint-Alby - Za du Galinrey, a été créé un lotissement artisanal localisé à l'entrée du pôle mazamétain, sur l'axe routier principal pour favoriser l'implantation et le développement des entreprises ; le coût de l'opération s'élève à 617 144 € dont 145 309 € de co-financements, pour 8 parcelles d'environ 2 000 m² viabilisées et connectées au réseau haut débit.

La remise à niveau des zones d'activités s'est également poursuivie dans le cadre du plan pluriannuel d'investissements ⁽¹⁾ ; cela concerne 292 ha d'espaces économiques où sont implantées 400 entreprises, et porte sur :

- la remise à niveau de la signalétique de toutes les zones d'activité,
- les travaux d'entretien courant réalisés par les communes aussi bien en fonctionnement qu'en investissement,
- les travaux de restructuration des zones d'activité avec une priorité donnée aux zones de Rougearié (Aussillon), Bonnetcombe (Mazamet) et Mélou/Chartreuse (Castres).



Cœur du bassin d'emploi, la Communauté d'agglomération accueille les entreprises sur 20 sites d'activité représentant 650 ha, mais elle dispose de terrains nouveaux, comme ici au Galinrey, pour à peine 10 ans ; selon les orientations du SCoT, elle se préoccupe maintenant constituer des réserves foncières pour l'avenir.

Les cessions de terrains ont été peu nombreuses en 2010 ; ce constat doit être mis en relation avec le contexte économique peu favorable mais

aussi par un regain d'intérêt pour des entreprises pour l'immobilier existant, et ce d'autant que la Communauté d'agglomération s'est engagée dans la restructuration et la requalification des voiries et des espaces publics des zones d'activité.

L'aide à la création, à l'implantation, et au développement d'entreprises

Hôtel et pépinières d'entreprises

La Communauté d'agglomération dispose d'un immobilier locatif qui représente une Shon de 17 380 m² et a pour vocation d'accueillir des entreprises en création ou en développement pour des activités tertiaires, industrielles ou artisanales ; il offre des surfaces variables et des services différents.

En termes de localisation, cet immobilier se concentre essentiellement à Castres, car il s'agit d'un patrimoine transféré par la ville de Castres, et sur Le Causse Espace d'Entreprises où le district, puis la Communauté ont réalisé l'aménagement de l'Espace Ressources, la Construction de l'Espace Initiatives et de L'Arobase, équipements publics de la Zac.

En 2010, la Communauté d'agglomération a lancé les travaux d'extension de L'Arobase ; le coût, fixé à 5,5 M€, est financé par la Communauté d'agglomération, avec le soutien attendu de l'Union Européenne, de l'Etat, de la Région et du Département ; la livraison doit intervenir au 4^{ème} trimestre 2011.

L'Arobase représentera plus de 3 000 m² de bureaux qui seront occupés par des entreprises sous statut pépinière ou sous statut hôtel d'entreprises et 400 m² mis à disposition de l'Enstimac pour

y accueillir la plateforme de Galénique avancée.

Projets d'entreprises

En 2010, les aides directes allouées par la Communauté d'agglomération aux entreprises ont concerné 4 projets importants tous implantés sur le site communautaire du Causse : l'implantation d'un data center nouvelle génération (groupe Bpce), le démarrage du chantier d'une nouvelle unité de production agroalimentaire (coopérative filiale du groupe Arterris), la mise en service de la plateforme de stockage d'une entreprise de commerce en ligne, le début des travaux d'un 2^{ème} bâtiment par le groupe Waroude.

Ces projets touchent à des secteurs d'activité variés et confirment l'expertise locale dans le domaine industriel et en matière de technologies de l'information, ils représentent un investissement total de 80 M€ avec 40 créations d'emplois directs ; à ce titre, l'aide communautaire à ces différents projets d'entreprises s'élève à 1 M€.



Le développement économique est une priorité pour la Communauté d'agglomération, qui a alloué depuis sa création plus de 4,5 millions d'€ d'aides directes aux entreprises pour l'activité et l'emploi : ici, la nouvelle unité de production des « Fermiers occitans » construite en 2010 sur Le Causse.

(1) Par rapport aux estimations initiales, la programmation est susceptible d'évoluer vers une augmentation de la dotation annuelle soit environ 1 900 000 €/an, et un étalement dans la durée, soit 7 ans.

L'activité de la technopole

L'association Castres-Mazamet Technopole ^{CEEI} a pour membres fondateurs, aux côtés de la Communauté d'agglomération : la Chambre de commerce et d'industrie du Tarn, la Chambre des métiers et de l'artisanat du Tarn et le groupe Pierre Fabre ; sont membres associés les partenaires université-recherche du territoire et des partenaires stratégiques en région avec lesquels sont développés des projets communs dans le cadre de conventions : pôle de compétitivité Cancer-Bio-Santé, le groupement BioMedical Alliance, l'incubateur régional de Midi-Pyrénées, l'incubateur de l'Enstimac, Initiatives Tarnaises, Tarn Entreprendre...

Les missions de la technopole sont :

- l'animation et la mise en réseau des compétences technologiques, scientifiques et économiques,
- l'ingénierie de projets, l'innovation et l'incubation,
- la promotion du territoire et l'accueil des entreprises.

Son ingénierie de l'innovation se déploie principalement sur 3 pôles de compétences : santé, numérique et chimie fine.

En 2010, l'équipe de la technopole était constituée de 5 agents mis à disposition par la Communauté d'agglomération ; des personnes ressources viennent compléter son expertise pour l'accompagnement des entreprises : chargés de mission de la Chambre de commerce et de la Chambre des métiers, directeur général de la Saem InterMédiaSud...

De nouveaux partenariats ont été formalisés en 2010, notamment avec le Centre e-Santé de Toulouse, dont la technopole est membre fondateur et partie prenante du projet Platinnées, ainsi qu'avec l'Université d'East London, pour un partenariat avec l'école d'ingénieurs Isis.



Depuis 5 ans, Castres-Mazamet Technopole, Centre européen d'entreprises et d'innovation, accompagne les projets innovants et déploie son expertise en santé, numérique et chimie fine : c'est à ce titre un partenaire actif du pôle de compétitivité Cancer-Bio-Santé et du centre e-Santé.

L'animation et la mise en réseau des compétences s'est traduite par deux événements majeurs : la journée nationale de télésanté en partenariat avec le Catel, et l'Université d'été de la e-Santé, mais aussi par des sessions d'information et de formation pour les créateurs et les entreprises ; l'ingénierie de projets a mis l'accent sur l'expertise pour l'innovation en santé et télésanté ; la promotion et l'accueil des entreprises ont donné lieu à des présences sur des salons et des actions de communication, ainsi qu'à des démarches de détection et prospection renforcées : 11 contacts avec des investisseurs exogènes (7 directs, 4 avec Midi-Pyrénées Expansion) dont 6 visites sur le terrain.

Equipements culturels, sportifs et de loisirs : à la recherche de toujours plus de qualité

L'attractivité du territoire passe aussi par des services publics performants et un cadre de vie de qualité : les équipements sportifs, culturels et de loisirs, les transports, le logement et l'habitat, le volet économique de la politique de la ville, la gestion des déchets et les actions de protection et de mise en valeur de l'environnement font ainsi l'objet d'une attention constante.

L'espace culturel multimédia Apollo - Michel Bourguignon

Cet équipement, avec ses deux salles de spectacle, l'une pouvant accueillir des spectacles vivants et le cinéma, et une seconde dédiée au cinéma, ses espaces d'exposition et d'animation pour les artistes et les associations culturelles, et sa médiathèque, a été construit en 1993 au cœur de ville de Mazamet.

Il est géré par la Communauté d'agglomération, l'association Accord étant chargée par la ville de Mazamet de la programmation culturelle ; un important programme de travaux de fonctionnalité et de mise aux normes a été engagé par la Communauté d'agglomération à partir de 2007.

Ce programme, dont le coût total HT s'élevait à près de 443 000 € fin 2009, s'est poursuivi en 2010, à hauteur de 18 987 € ; parallèlement, pendant l'année ont été étudiés des travaux programmés pour 2011 à hauteur d'environ 170 000 € (1).



L'espace multimédia Apollo-Michel Bourguignon de Mazamet est un équipement culturel communautaire, à la fois scène de spectacle vivant, lieu d'expositions, médiathèque et cinéma : ici, l'une des deux salles, équipée pour la projection numérique.

La salle de musiques actuelles Lo Bolegason

La salle de musiques actuelles Lo Bolegason, qui fêtera ses 10 ans d'existence en septembre 2011, située à proximité du centre de Castres, dispose pour les concerts d'une salle de 525 places debout et 280 assises, de 4 studios de répétition, d'un espace multimédia.

En 2010, année qui a été marquée par l'arrivée d'un nouveau directeur, Lo Bolegason a accueilli 7 380 spectateurs (2 698 entrées payantes, 4 322 entrées gratuites ou au bar, 360 invitations), qui ont assisté à 34 concerts : 25 en production propre, 1 en coproduction et 8 en partenariat, ce qui représente 320 artistes et 106 groupes accueillis (57 du Tarn, 17 d'autres départements de la Région Midi-Pyrénées, 5 du Grand Sud, 21 de niveau national et 6 de niveau international).

Des concerts spécifiques sont réservés aux amateurs identifiés au niveau local dont certains, abonnés aux studios (36 groupes répètent régulièrement, et l'activité des studios a fortement progressé en 2010, sous l'effet d'une redynamisation des dispositifs d'accompagnement de la pratique amateur) : ce sont les soirées « Bolegers ».

Des groupes amateurs ou en voie de professionnalisation ont également été programmés en première partie des concerts payants ; enfin, les soirées « scènes ouvertes » organisées à l'espace bar, laissent une place importante à l'expression artistique locale.

Sur le plan de la gestion, l'exercice 2010 a été marqué par une progression des recettes propres : en augmentation de 15 %, elles s'établissent à 77 541 €, soit un peu moins de 20 % du montant total des produits qui a baissé, passant de 452 030 € à 403 596 €, sous l'effet d'une diminution de certaines subventions (2).

(1) Notamment : modernisation du système sécurité incendie (74 k€), remplacement du matériel de régulation de la salle de spectacle (40 k€), aménagement des bureaux de l'association gestionnaire (35 k€), diagnostic accessibilité (10 k€)...

(2) La structure avait anticipé cette situation, due à une baisse des subventions allouées par l'Etat (Drac) : 70 000 € et le Conseil Général : 25 000 €, celles de la Communauté d'agglomération : 157 200 € et du Conseil Régional : 40 000 € restant stables), de telle sorte que les comptes ont été équilibrés à la clôture de l'exercice ; en 2011, les subventions de l'Etat et du Conseil Général sont revenues à leur niveau de 2009.

Les piscines et la patinoire

Le 7 décembre 2009, le Conseil de la Communauté d'agglomération a reconnu d'intérêt communautaire le Stade nautique de La Lauze (Mazamet) et la piscine Caneton de Lameilhé (Castres).

Le 1er juillet 2010 a eu lieu le transfert effectif à la Communauté d'agglomération de ces équipements, qui sont venus rejoindre les équipements sportifs et de loisirs déjà confiés à l'intercommunalité : piscine-patinoire de L'Archipel et la base de loisirs du lac des Montagnès.

Le budget global des trois piscines et de la patinoire s'est élevé à 5 249 K€ pour l'exercice 2010, dont 3 331 K€ de fonctionnement et 878 K€ d'investissement ; la gestion est assurée par une direction qui comprend 46 agents permanents, 10 intervenants externes et 50 occasionnels et saisonniers.

En 2010, ces équipements ont accueilli 368 000 personnes : 210 000 à la piscine de L'Archipel, 45 000 à la piscine Caneton, 46 500 à la piscine de La Lauze, 62 000 à la patinoire, plus 4 500 lors de spectacles et manifestations divers ; les usagers se répartissent entre le public pour 72%, les scolaires (13%) et les clubs (15%).



Les piscines de l'agglomération sont des équipements sportifs communautaires : ici, la patinoire de L'Archipel à Castres ; elles font l'objet d'un important programme pluriannuel d'investissement, qui va permettre de construire à Mazamet une piscine neuve pour remplacer le Stade nautique.

Piscine-patinoire de L'Archipel

La piscine-patinoire de L'Archipel, construite en 1993, seul équipement de ce type dans le Tarn et en Midi-Pyrénées : à la fois piscine sportive et ludique avec des bassins couverts et des bassins extérieurs, patinoire, restaurant et salle de spectacles, est située à Castres, dans un environnement naturel privilégié, entre le parc de loisirs de Gourjade et le campus de La Borde Basse.

Afin de maintenir une qualité d'accueil et de prestation au niveau des attentes, un effort d'investissement important est consenti chaque année, qui a porté en 2010 sur l'achèvement de la mise en place de la démarche qualité pour l'entretien des surfaces, et le remplacement de l'escalier du toboggan pour en sécuriser l'accès.

Piscine Caneton et piscine de La Lauze

Pour le transfert de ces deux équipements, l'objectif a été dans un premier temps de maintenir le niveau de qualité du service existant, tout en harmonisant les modalités d'exploitation ; parallèlement, une réflexion a été conduite pour mettre en place un schéma des piscines à l'horizon 2013/2014.

Après que différentes hypothèses aient été étudiées en 2010, la reconstruction de la piscine de La Lauze a pu ainsi être décidée en 2011 : un équipement neuf, répondant aux besoins actuels, avec un bassin sportif de 6 couloirs, un bassin ludique et d'apprentissage, une zone aqualudique extérieure, une zone de bien-être avec sauna et hammam, remplacera le stade nautique construit en 1970.

La base de loisirs du lac des Montagnès

Depuis son transfert à la Communauté d'agglomération, la base de loisirs du lac des Montagnès

a fait l'objet de travaux de mise aux normes et d'embellissement qui ont été détaillés dans les précédents rapports d'activité, les investissements les plus récents portant sur la réalisation d'un réseau de traitement biologique des eaux usées, l'édification sur la plage d'un chalet destiné à héberger le poste de surveillance et de secours pendant la période d'ouverture de la base de loisirs.

La base de loisirs dispose d'un garde qui réside sur place toute l'année ; la fréquentation annuelle s'accroît, dépendante de la météo en période de baignade⁽³⁾, mais avec une tendance confirmée à se répartir tout au long de l'année pour la promenade, la pêche, le vélo... ; le lieu est choisi pour des rassemblements et concours.

En 2010, la partie du règlement de la base intéressant la baignade a été modifiée pour préciser que la baignade était surveillée du 1er juillet au 31 août, le Plan d'organisation des secours a été mis à jour ainsi que le matériel de premier secours, la surveillance du barrage a fait l'objet d'une surveillance régulière par la société Brl Ingénierie.

Le jeu aquatique datant des années 1990 a été provisoirement remplacé par des jeux gonflables mis à disposition des baigneurs, dans l'attente du nouvel équipement implanté en 2011 ; par ailleurs, des toilettes sèches ont été installées, elles peuvent rester accessibles toute l'année et permettent l'économie de 50 000 litres d'eau par an.

(3) En 2010, la qualité de l'eau a été conforme pour la baignade durant toute la saison (analyses effectuées par la Ddass du Tarn) ; la saison de baignade a connu une météo favorable en juillet et mitigée en août, et la fréquentation a été estimée à 85 000 personnes de mai à septembre, en diminution par rapport à 2009 (122 000 personnes) ; une personne victime d'une crise cardiaque a pu être sauvée grâce à l'intervention des surveillants de baignade et à l'utilisation du défibrillateur installé dans le poste de secours. L'aire de service pour campings cars a accueilli environ 400 arrêts sur l'année.

Habitat et politique de la ville : des défis nouveaux à relever

L'exercice des compétences « équilibre social de l'habitat » et « politique de la ville » s'appuie depuis l'origine sur deux dispositifs, qui ont été reconduits au fil du temps, en les adaptant aux évolutions du territoire.

Il s'agit du Programme local de l'habitat, qui fixe les orientations stratégiques de la politique en matière d'habitat et de logement, et du Contrat urbain de cohésion sociale, qui vise à renforcer la cohésion urbaine des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Toutefois, ces dispositifs se trouvent désormais confrontés à la diminution des crédits de l'Etat, alors même que la Communauté d'agglomération doit relever de nouveaux défis, liés à l'attractivité résidentielle de ses pôles urbains et à la cohésion sociale dans les quartiers prioritaires.

Dans les années à venir, la politique communautaire dans ces domaines va donc devoir se structurer, en fonction des moyens disponibles, autour de priorités :

- pour l'habitat et le logement : lutte contre l'étalement urbain, densification du bâti, réhabilitation des logements anciens, en lien avec la poursuite de la requalification urbaine, en particulier des centres villes, accession à la propriété et logement social ;
- pour le développement social dans les quartiers prioritaires : éducation, emploi, prévention de la délinquance, santé ...

Le Programme local de l'habitat

Un premier Programme local de l'habitat (PLH) a été engagé en 1998,

un second en 2002 ; le travail de réactualisation du PLH, entrepris en 2008, s'est achevé en 2010.

Le Programme local de l'habitat est une approche intercommunale des besoins en logements sur le territoire de la Communauté d'agglomération. Il vise à assurer une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements sur l'ensemble des communes.

L'étude lancée en 2008 s'est donc achevée en octobre 2010, le projet a été alors transmis au Préfet pour saisine du comité régional de l'habitat.

A partir d'un objectif de production estimé à 2 400 logements sur 6 ans, le Conseil de la Communauté d'agglomération a approuvé le 17 mai 2010 une répartition de l'offre composée à 31 % de logements locatifs sociaux, et à 25 % d'accession sociale.

Pour la première période triennale, la Communauté d'agglomération a retenu un objectif a minima de 1 840 logements, soit 310 logements par an, dont 29 % de logements locatifs sociaux et 28 % d'accession sociale.

Quatre axes majeurs communautaires ont été définis en matière d'habitat :

- anticiper sur le foncier et l'aménagement en appliquant les principes de développement durable et de mixité,
- veiller au niveau de confort des logements existants,
- cibler l'action sur un certain nombre de publics spécifiques,
- organiser et mettre en œuvre un dispositif de suivi, d'observation et de partenariat.

Après deux années de réflexion et de concertation, les élus de la Communauté d'agglomération ont confirmé leur volonté d'agir dans le

domaine de l'habitat et de mettre en place les moyens et les aides financières nécessaires.



Dans le domaine de l'habitat, la Communauté d'agglomération a été jusqu'à présent partenaire de l'Etat en allouant des aides aux propriétaires dans le cadre des OPAH ; avec le nouveau Programme local de l'habitat, elle est appelée à mettre en œuvre sa propre politique en faveur du logement.

L'Opération programmée d'amélioration de l'habitat

L'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (Opah) urbaine, lancée en septembre 2008, est un des outils permettant aux propriétaires d'obtenir des subventions majorées pour réhabiliter les logements anciens ; la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique sont les fers de lance de cette opération qui porte sur un périmètre précis et doit s'achever en 2011.

Sont concernées les communes d'Aussillon (bâti le plus ancien y compris le vieux village et deux secteurs à aménager le long de la RN 612 et de l'avenue de Toulouse), de Castres (quart nord-est de la ville et cœurs de hameaux de Tournemire, Galibran, Teillède, Saint-Hippolyte et La Caulié), Labruguière (périmètre de l'écusson), Mazamet (zones U1 et U2 du Plan local d'urbanisme).

Depuis le lancement de l'Opah, plus de 600 propriétaires ont été renseignés sur leur droit à subvention et plus de 130 permanences ont été tenues régulièrement au sein des

communes et à la Communauté d'agglomération. Ces contacts ont abouti à 90 visites de terrain dont 30 au titre de la lutte contre l'habitat indigne.

A l'issue de l'année 2010, 30 dossiers de propriétaires bailleurs et 42 dossiers de propriétaires occupants ont été instruits par la délégation locale de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) du Tarn. Ces dossiers représentent un montant de subventions de l'Anah de 705 580 € auxquels s'ajouteront 75 192 € de la Communauté d'agglomération lorsque les travaux seront achevés.

Si le rythme annuel des demandes de subventions est sensiblement le même d'une année sur l'autre, le nombre de logements subventionnés a augmenté au cours de la deuxième période comme l'indique le schéma ci-contre.

Les supports de communication fortement mobilisés pendant l'opération se retrouvent à l'origine de certains dossiers pour la seconde période qui s'est toutefois heurtée à la réorientation des priorités de l'Anah, impactant la recevabilité des demandes.

Le Contrat urbain de cohésion sociale

Le Contrat urbain de cohésion sociale (Cucs) est le cadre de mise en œuvre du projet de développement social et urbain en faveur des habitants des quartiers reconnus comme prioritaires.

Signé le 29 juin 2007, il a été conclu pour 3 ans puis prolongé d'une année supplémentaire, portant à 2010 sa date d'échéance (il a été prolongé depuis jusqu'en 2014).

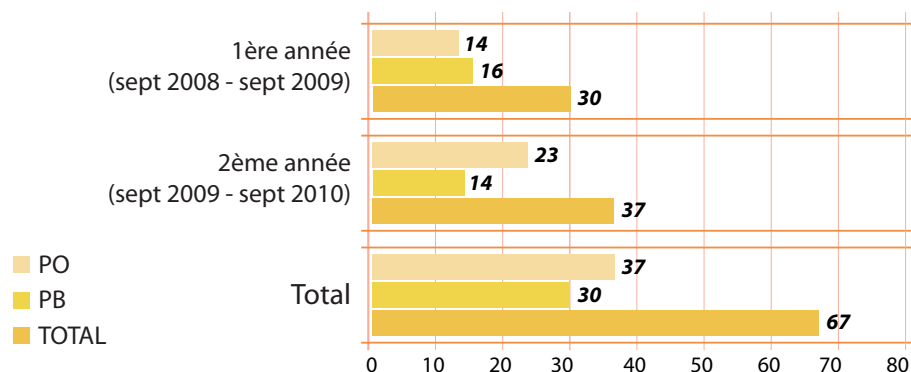
La maîtrise d'œuvre urbaine et sociale est assurée par le pôle « habitat et

politique de la ville » des services de la Communauté d'agglomération, et un bureau d'études spécifique pour Labruguière, Mazamet et Aussillon. Un certain nombre d'actions sont engagées chaque année par les communes ou certaines associations qui bénéficient pour ce faire de subventions de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé).

Huit quartiers sont retenus et classés selon l'importance des problématiques rencontrées : en catégorie 1, Laden-Petit Train, Aillot-Bisséous, Lameilhé à Castres, et La Falgalarié à Aussillon ; en catégorie 2, le centre-ville de Mazamet ; en catégorie 3, le centre ville de Castres, La Lauze à Mazamet et le centre ville de Labruguière.

Cinq thématiques sont abordées : l'habitat et le cadre de vie, l'accès à l'emploi et le développement économique, l'éducation et la réussite éducative, la santé, la citoyenneté et la prévention de la délinquance.

En 2010, 112 dossiers de demande de subvention ont été déposés par 51 porteurs de projet, et 102 actions ont finalement été validées par le comité de pilotage qui s'est tenu le 4 juin 2010. Le montant prévisionnel global des actions s'élève à plus de 3 millions d'euros.



Le Pôle habitat et politique de la ville est concerné par 27 porteurs de projet et 65 actions. Le nombre d'actions est resté stable entre 2009 et 2010. Si la citoyenneté et la prévention de la délinquance représente un peu plus du tiers des actions, le développement économique et l'accès à l'emploi constituent la thématique la plus soutenue à l'échelle communautaire.

En 2010, la Communauté d'agglomération a réservé une enveloppe de 140 000 € :

- 58 045 € pour les associations relevant de ce domaine,
- 56 589 € de frais de mission pour la Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale,
- 25 344 € pour la mission Plie.

Le Plan local d'insertion pour l'emploi

Inscrit dans la loi de lutte contre les exclusions, le Plan local d'insertion pour l'emploi (Plie), est le volet insertion du Contrat urbain de cohésion sociale.

Engagé fin 2007, il a pour objectif d'aider 600 personnes en difficultés d'insertion sociale et professionnelle à s'insérer dans le monde du travail. Des fonds sociaux européens sont octroyés pour la mise en œuvre du plan, d'une durée de 6 ans.

Depuis le début du dispositif, 276 personnes ont été admises à l'issue de réunions regroupant le Pôle Emploi, le Conseil général et la Mission locale. Un parcours individualisé d'insertion professionnelle est élaboré en accord entre chaque participant et son référent désigné. Fin 2010, 36 personnes avaient trouvé une sortie positive vers l'emploi.

Les actions proposées passent par des chantiers d'insertion (ateliers couture, mécanique, menuiserie, remise en état ou démantèlement d'appareils électroménagers, cuisine-hôtellerie), pour conduire à du parrainage et des stages en entreprises.

Le Plan local d'insertion pour l'emploi permet également de mobiliser la commande publique pour développer l'offre de postes d'insertion. Des dispositions particulières ont été introduites dans le code des marchés publics afin d'y inclure des clauses sociales. Elles se traduisent notamment par une affectation d'heures travaillées aux publics en insertion par l'intermédiaire d'une entreprise temporaire de travail en insertion, par l'embauche directe d'un nombre

défini de personnes en parcours d'insertion ou encore par la sous-traitance d'un lot ou d'une fraction de marché à une structure d'insertion par l'activité économique. 5 455 heures ont ainsi été inscrites dans les marchés 2010 (dont 2 051 réalisées fin 2010) sur des chantiers tels que la voirie urbaine nord, le centre culturel de Labruguière, les travaux d'assainissement et la réfection de l'avenue de la Montagne Noire d'Aussillon, la démolition de logements de Lameilhé à Castres ou des travaux d'entretien de voirie de la Communauté d'agglomération.



Au travers du Plan local d'insertion pour l'emploi, la Communauté d'agglomération met en place des moyens pour faciliter l'accès au marché du travail des personnes en difficulté ; sur son périmètre, elle a permis de généraliser le recours à la clause d'insertion dans les marchés publics.

Transports et déplacements : une action volontariste en faveur des transports en commun

Autorité organisatrice de transports, la Communauté d'agglomération exerce cette compétence au travers de sa régie Libellus, avec l'ambition de contribuer au développement des transports en commun, au niveau qui est le sien et dans le cadre des actions concrètes qu'elle réalise au titre du développement durable.

Le Plan des déplacements urbains

Après s'être consacrée pendant 3 ans à l'élaboration du SCoT, dont le Plan d'aménagement et de développement durable a été soumis à l'Etat qui l'a approuvé au printemps 2011, la Communauté d'agglomération a souhaité engager un Plan des déplacements urbains.

Le SCoT du Pays d'Autun a en effet montré l'importance de la question de la mobilité et a notamment pointé la nécessité d'améliorer l'offre, l'accessibilité et l'intermodalité des transports en commun entre eux et avec les autres modes de déplacements.

De plus, l'ouverture de l'autoroute Castres-Toulouse impactera les déplacements locaux et, parallèlement, la Communauté d'agglomération a le souci de permettre aux modes alternatifs à la voiture individuelle de se développer.

Ainsi, l'engagement permanent de la Communauté d'agglomération pour l'organisation de la mobilité se manifeste par des actions telles que le déploiement et la gratuité du réseau de bus urbains, les services de transport à la demande, et celui des personnes à mobilité réduite.

Par ailleurs, les acteurs économiques souhaiteraient voir redémarrer des solutions de fret et des opérateurs sont identifiés permettant d'espérer l'émergence de solutions de transports de marchandises par rail pour les entreprises du secteur.

Aussi, attentive à la qualité urbaine, à la mobilité durable et au respect de l'environnement, la Communauté d'agglomération a-t-elle choisi de promouvoir une politique de maîtrise des déplacements des personnes et des marchandises au travers d'un Plan des déplacements urbains.



Le Plan des déplacements urbains témoigne de la volonté de la Communauté d'agglomération d'agir pour la mobilité durable ; la gratuité des bus Libellus, les démarches en faveur de l'intermodalité, illustrent déjà son action pour promouvoir les transports en commun.

Instauré en 1982 par la Loi d'Orientation sur les Transports Intérieurs, le PDU a pour objectif principal de planifier sur 5 à 10 ans, l'ensemble des actions qui permettront de limiter le trafic automobile, d'assurer la sécurité des déplacements, de permettre une mobilité urbaine compatible avec le développement durable.

Fruit d'une réflexion concertée associant la population le PDU, qui doit être compatible avec le SCoT et s'impose aux PLU des communes, sera élaboré en 3 temps : diagnostic, choix d'un scénario parmi plusieurs,

puis élaboration et mise en œuvre du plan d'actions ⁽¹⁾.

Les transports urbains Libellus

Dans ce domaine, l'amélioration du service public est de ce fait recherchée en permanence par la Communauté d'agglomération, non seulement pour s'adapter aux besoins des usagers actuels, mais pour promouvoir une offre susceptible d'ouvrir la fréquentation des transports en commun à de nouveaux publics.

L'initiative prise pour instituer la gratuité sur les lignes urbaines régulières vise cet objectif ; elle répond à plusieurs objectifs :

- la diminution de la pollution émise par les véhicules des particuliers,
- la diminution du trafic automobile et de l'espace consacré au stationnement,
- la diminution de la facture énergétique et de la consommation des énergies fossiles,
- l'aide aux familles et aux personnes en situation précaire.

Elle s'inscrit également dans une démarche d'ensemble qu'illustrent les actions conduites avec les autres autorités organisatrices pour renforcer l'intermodalité ⁽²⁾, ou le lancement d'un Plan des déplacements urbains ⁽³⁾.

Le réseau Libellus transporte désormais en moyenne sur le pôle castrais 6 900 voyageurs par jour, contre 4 000 en 2007, ce qui représente environ 1 850 000 voyageurs par an ; en prenant en compte les voyageurs sur le réseau du pôle mazamétain, cela représente un total de 2 millions de personnes transportées chaque année.

(1) La réflexion interrogera des questions telles que l'organisation du covoiturage, l'optimisation des transports en commun existants et l'intermodalité, le lien entre urbanisation et desserte par les transports en commun, la régulation de la circulation automobile et l'organisation du stationnement, la diminution de l'insécurité routière, la maîtrise de l'étalement urbain, le développement des modes doux...

(2) Cf supra : le Plan global des déplacements a été lancé en 2011 pour anticiper l'impact de l'arrivée de l'autoroute et de ses échangeurs sur les déplacements.

(3) Deux autres Aot interviennent dans le périmètre de la Communauté d'agglomération : la Région et le Département.

Fréquentation Libellus sur une journée type en 2010 (pôle castrais)

| | 1er Trimestre | 3ème Trimestre |
|--------------|---------------|----------------|
| LIGNE 1 | 444 | 514 |
| LIGNE 2 | 623 | 683 |
| LIGNE 2 bis | 771 | 684 |
| LIGNE 3 | 550 | 586 |
| LIGNE 3 bis | 783 | 663 |
| LIGNE 4 | 632 | 706 |
| LIGNE 4 bis | 684 | 686 |
| LIGNE 5 | 652 | 554 |
| LIGNE 6 | 358 | 377 |
| LIGNE 7 | - | 554 |
| Navette | 550 | 353 |
| Doublages | 510 | 510 |
| TOTAL | 6 557 | 6 870 |

Le service Mobi Libellus s'adresse aux personnes à mobilité réduite (4 000 voyageurs par an) ; le service à la demande Taxi Libellus propose des solutions de déplacement aux personnes qui habitent des secteurs non desservis par les lignes urbaines régulières (8 400 voyageurs).

Le programme de renouvellement de sa flotte se poursuit, avec des véhicules plus performants et moins polluants, plus confortables, accessibles aux personnes handicapées, de telle sorte que la moyenne d'âge du parc de véhicules diminue en conséquence, s'établissant à 8,7 ans fin 2010.

Il est à noter que l'accessibilité aux personnes handicapées est rendue obligatoire par la loi de février 2005 et que le délai pour rendre accessible la chaîne des déplacements prendra fin en 2015 ; cette chaîne est constituée de 4 maillons : la voirie, les espaces publics, le bâti, les transports - les 3 trois premiers relèvent des commissions communales d'accessibilité, et le 4ème relève de la commission intercommunale constituée par la Communauté d'agglomération.

Le plan de mise en accessibilité des transports Libellus pour les personnes handicapées, soumis en 2010 à la Commission intercommunale d'accessibilité qui l'a approuvé, se déploie sur 2 volets :

- accessibilité des véhicules, avec un objectif de 100% des véhicules équipés en 2012,
- accessibilité des arrêts, avec un objectif d'1/3 des arrêts accessibles sur les 2 lignes les plus fréquentées (lignes 4 et 5).

En 2010 a en outre été préparée l'ouverture d'une nouvelle ligne pour desservir l'Hôpital du Pays d'Autan et le site d'activités Le Causse Espace d'Entreprises, à partir des centres villes de Castres et de Mazamet, au rythme de six allers et retours quotidiens du lundi au samedi, à compter de janvier 2011 ⁽¹⁾.

Du point de vue de la gestion, le compte administratif fait ressortir à la clôture de l'exercice 2010 un excédent de 465 K€, portant l'excédent cumulé à 1 255 K€ ; cette situation s'explique par une maîtrise rigoureuse des dépenses d'exploitation (soumises toutefois aux aléas de prix du carburant), associée à une augmentation de l'activité de la régie publicitaire, et à un rendement exceptionnel du Versement transport.

Cadre de vie : la gestion des déchets et la préoccupation environnementale

Le plan climat énergie territorial

En 2010, la Communauté d'agglomération a décidé de s'engager dans un Plan climat énergie territorial, c'est-à-dire dans l'élaboration d'une stratégie locale pour contribuer à la lutte contre le changement climatique et mettre en œuvre un plan d'action à l'échelle du territoire.

Schématiquement, le Plan climat énergie territorial est en effet une démarche qui comporte les étapes suivantes, sous l'égide d'un comité de pilotage :

- réalisation d'un diagnostic de territoire portant sur les émissions directes et indirectes de Gaz à Effet de Serre, et sur l'observation de la fragilité du territoire vis-à-vis du changement climatique,
- détermination de la stratégie locale fixant les objectifs visés avec définition d'indicateurs locaux de mesure et de suivi,
- enfin, élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action en concertation avec les acteurs du territoire.

Dans le cadre ainsi fixé, la Communauté d'agglomération

entend privilégier une démarche pragmatique et mettre en place à l'échelle locale des moyens d'actions efficaces et mesurables, que l'ensemble des acteurs et des habitants puissent s'approprier.

Si l'adoption du Plan climat énergie témoigne de la volonté de la Communauté d'agglomération et de ses communes d'amplifier leur action dans ce domaine, elle n'ont pas attendu pour réaliser des actions de développement durable, mises en œuvre ces dernières années dans le cadre du projet d'agglomération : gratuité des transports urbains, création de réseaux de chaleur à partir de chaufferies bois à Castres et à Mazamet, installation de chauffe-eau solaires à l'Archipel, politique volontariste de tri et de recyclage pour réduire la production de déchets...

Des actions que le Plan climat énergie permettra de poursuivre et d'accentuer, confirmant que développement économique va de pair avec qualité de vie, respect de l'environnement et protection des ressources.



Si le Plan climat énergie territorial confirme la volonté de la Communauté d'agglomération et de ses communes d'amplifier leur action dans ce domaine, elles n'ont pas attendu pour réaliser des opérations de développement durable : ici, une des chaufferies à bois de Castres-Mazamet.

(1) Ce dispositif va être complété à partir de la rentrée 2011 par une ligne spécifique du service de transports à la demande Taxi-Libellus, pour les habitants de la Communauté d'agglomération qui ne sont pas desservis par la ligne.

La collecte et la valorisation des déchets

La partie « collecte » a été transférée par les communes à la Communauté d'agglomération à compter du 1er janvier 2004, l'exercice effectif en ayant été assuré à compter du 1er janvier 2005 ; la partie « traitement » a été déléguée par la Communauté d'agglomération au Syndicat mixte départemental Trifyl le 11 avril 2000.

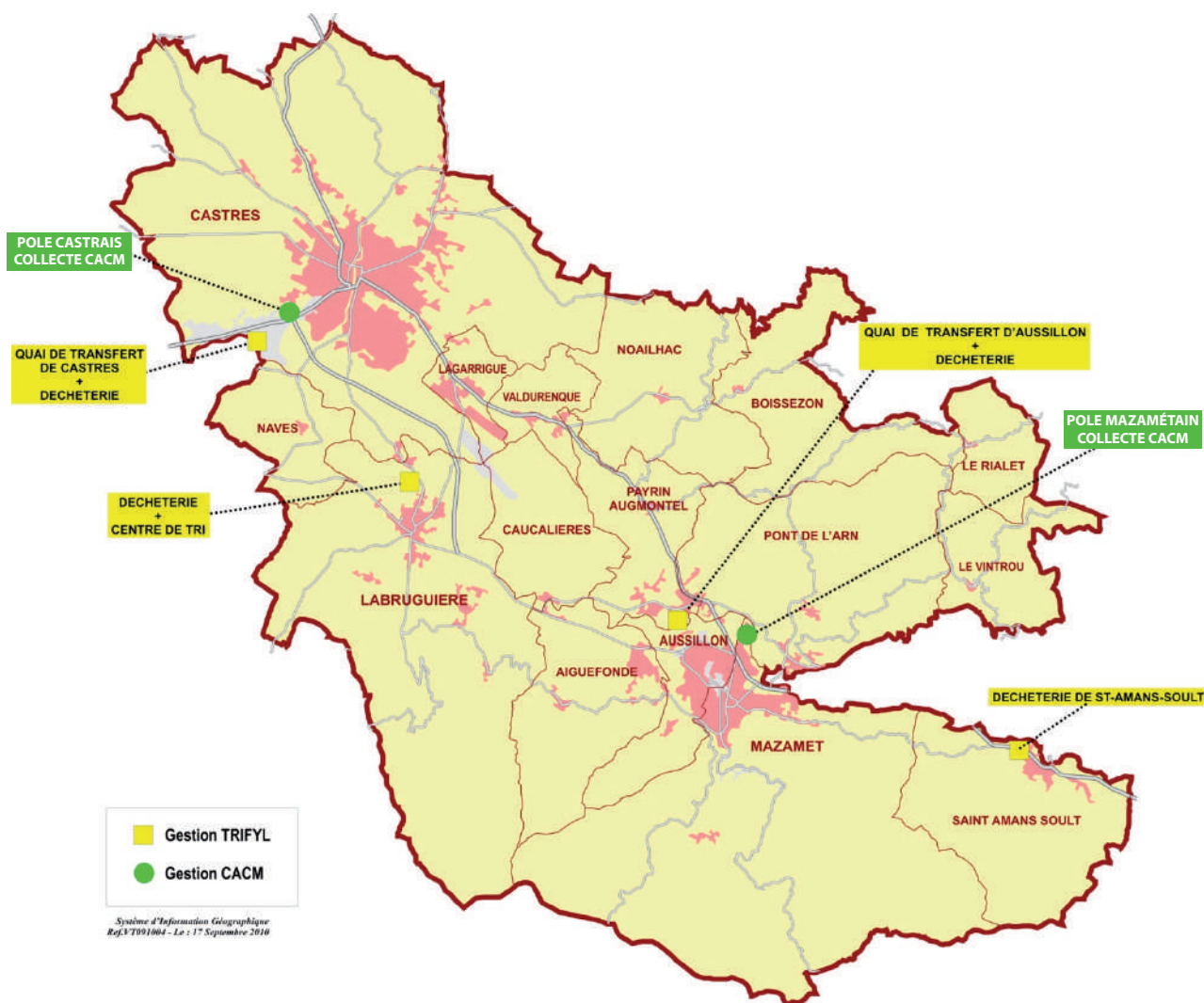
En 2010, les éléments marquants de l'activité de ce service ont été les suivants :

- poursuite du programme de mise en place des conteneurs enterrés dans le centre-ville de Castres,
- lancement d'une étude sur la redevance incitative comme mode de financement du service de collecte des déchets ménagers,
- délibération de la Communauté d'agglomération adoptant la mise

en place d'un programme de prévention des déchets,

- mise en place d'un service de lavage des conteneurs de regroupement (principalement en zone rurale),
- dépôt à la Préfecture du Tarn du dossier final de cessation complète d'activité et de réhabilitation du site de la décharge du Pioch de Gaïx à Valdurenque.

Collecte et traitement des ordures ménagères et déchets assimilés



Evolution des quantités de déchets ménagers collectés

| | Ordures ménagères | Emballages ménagers | Verre | Total collecté |
|-----------|-------------------|---------------------|----------|----------------|
| 2008 | 24 808,88 | 3 500,51 | 1 733,70 | 30 043,09 |
| 2009 | 23 826,43 | 3 558,66 | 1 649,04 | 29 034,13 |
| 2010 | 23 506,90 | 3 673,33 | 1 736,55 | 28 916,78 |
| Évolution | - 1,34 % | 3,22 % | 5,31 % | - 0,40 % |

La comparaison des tonnages 2008 et 2010 fait apparaître une baisse du tonnage des ordures ménagères résiduelles et une augmentation des emballages recyclés, ce qui est un résultat satisfaisant de la politique d'encouragement au tri mise en œuvre par la Communauté d'agglomération.

Pour le verre, la Communauté d'agglomération dispose toutefois d'une forte marge de progression car le tonnage collecté pourrait encore progresser de 50 %.

En 2010, seule la commune de Castres a demandé à la Communauté d'agglomération d'organiser sur son territoire une collecte des déchets verts ; la prestation a porté sur le dépôt et l'enlèvement de 5 bennes à déchets verts sur 6 points définis dans la commune, selon un calendrier précis ; ces déchets, qui ont représenté 75 tonnes en 2010 (contre 86 en 2009 et 125 en 2008), ont été livrés à l'aire de compostage de Labruguière gérée par le syndicat TRIFYL.

Les villes d'Aussillon et de Mazamet réalisent cette collecte en régie directe ; les habitants des autres communes, ne disposant pas d'un service de collecte spécifique, apportent leurs déchets végétaux dans les 4 déchetteries de Saint Amans Soult, d'Aussillon, de Castres et de Labruguière.

En 2010, la collecte des encombrants ménagers a porté à Castres sur 195 tonnes (203 t en 2009) et dans les autres communes (Labruguière, Aiguefonde, Mazamet, Payrin Augmontel et Pont de l'Arn sur 143 tonnes (70 t en 2009).

La politique de l'eau

En 2010, dans le cadre du Syndicat mixte du bassin de l'Agout auquel adhère la Communauté d'agglomération, les membres de la Commission locale des eaux chargés de l'élaboration du Sage (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) du bassin de l'Agout ont été désignés par arrêté préfectoral du 21 septembre.

Le Sage est un document opposable aux tiers qui fixe les objectifs d'utilisation et de protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques ; l'objectif du syndicat qui a lancé en 2010 les études et la concertation, est d'aboutir à l'approbation de ce document fin 2011.

Le syndicat entretient en outre un total de 288 km de berges, dont 79 km concernent la Communauté d'agglomération (soit 40 km de cours d'eau répartis entre le Thoré (28 km) l'Arnette, l'Arn et l'Agout (4 km environ chacun) :

- enlèvement des embâcles et du bois mort sur berge,
- abattage des arbres penchés, déssouchés,

- traitement contre la renouée du Japon, plante invasive exotique qui réduit la biodiversité,
- ramassage des déchets.



Entretenir les cours d'eau et les berges, prévenir le risque des inondations et assurer la protection contre les crues : telles sont les priorités de la politique de l'eau à laquelle la Communauté d'agglomération contribue chaque année au sein du syndicat mixte du bassin de l'Agout.

Enfin, le Programme d'action et de prévention des inondations (Papi) du Thoré est mis en œuvre :

- le système fonctionnel d'alerte et de prévision des crues est opérationnel depuis 2010,
- des études ont été menées pour la réalisation d'ouvrages de protection contre les crues, dont les travaux sont programmés à partir de 2011 : effacement d'un seuil à « La Richarde », création d'une banquette de crues à Rigautou et confection d'un piège à matériaux au « Banquet » (1).

(1) Suite aux résultats de l'étude, les élus et les membres du Comité de pilotage du Papi ont fait le choix de ne pas réaliser le barrage excréteur de crue prévu à Saint Amans Soult.

La participation de Communauté d'agglomération au syndicat mixte est de 75 500 € TTC pour l'ensemble des 3 compétences.

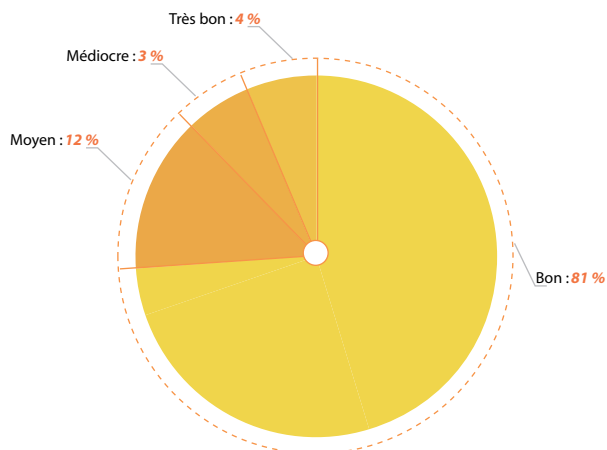
L'observatoire de l'air

Le rapport de l'Oramip fait apparaître une amélioration de la qualité de l'air en 2010 par rapport à 2009 sur la station de mesure de Castres (les données complètes de l'agglomération sont disponibles sur le site internet de l'Oramip).

Le montant de la cotisation 2010 à l'Oramip est 13 000 € TTC.

Une étude spécifique a été réalisée en 2010 par l'Oramip dans le périmètre de la Communauté d'agglomération : la quantification de plusieurs polluants dans l'air à proximité de l'usine Tarnaise des panneaux à Labruguière.

Le montant de la cotisation 2010 à l'Oramip est de 13 000 € TTC.



Répertoire des sigles

L'utilisation des sigles a été volontairement limitée dans ce rapport. On trouvera toutefois ci-dessous un répertoire de ceux qui peuvent être utilisés dans ce document ou les actes de la Communauté d'agglomération :

| | |
|-----------------|--|
| ACMO | Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène |
| ACFI | Agent Chargé de la Fonction d'Inspection dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité du travail |
| ACSE | Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances |
| ADSL | Asymmetric Digital Subscriber Line |
| ANAH | Agence Nationale de l'Habitat |
| AOT | Autorité Organisatrice de Transports |
| CACM | Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet |
| CAE | Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi |
| CDG | Centre De Gestion |
| CEEI | Centre Européen d'Entreprises et d'Innovation |
| CNFPT | Centre National de la Fonction Publique Territoriale |
| CUCS | Contrat Urbain de Cohésion Sociale |
| CUFR | Centre Universitaire de Formation et de Recherche |
| DATAR | Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale |
| DASS | Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales |
| DGF | Dotation Globale de Fonctionnement |
| ENSTIMAC | Ecole Nationale Supérieure des Techniques Industrielles et des Mines d'Albi Carmaux |
| EPCI | Etablissement Public de Coopération Intercommunale |
| EPFL | Etablissement Public Foncier Local |
| ESAV | Ecole Supérieure d'AudioVisuel |
| IAE | Institut de Administrations des Entreprises |
| ICIC | Immobilier à Caractère Industriel et Commercial |
| INSEE | Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques |
| ISIS | Informatique et Systèmes d'Information pour la Santé |
| IUT | Institut Universitaire de Technologie |
| OPAH | Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat |
| ORAMIP | Observatoire Régional de l'Air de Midi-Pyrénées |
| PAPI | Programme d'Action et de Prévention des Inondations |
| PDU | Plan des Déplacements Urbains |
| PLH | Programme Local de l'Habitat |
| PLIE | Plan Local d'Insertion pour l'Emploi |
| PLU | Plan Local d'Urbanisme |
| PME | Petites et Moyennes Entreprises |
| PRES | Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur |
| R&D | Recherche et Développement |
| SAGE | Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux |
| SCOT | Schéma de Cohérence Territoriale |
| SHON | Surface Hors Œuvre Nette |
| SIG | Système d'Information Géographique |
| SIVU | Syndicat Intercommunal à Vocation Unique |
| SERSR | Schéma Régional Enseignement Supérieur et Recherche |
| TEOM | Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères |
| USB | Universal Serial Bus |
| ZAC | Zone d'Aménagement Concerté |

Pour en savoir plus...

- www.castres-mazamet.com
- rapports d'activité publiés chaque année depuis 2000
- recueil des actes administratifs

Les services

- guide du personnel
- bilan social 2010

Les finances

- budget et compte administratif de la Communauté d'agglomération
(*délibérations respectivement avant le 31 mars de l'année concernée et avant le 30 juin de l'année suivante*) ;
en 2010 : délibérations n° 2010/01 du 1er février 2010 et n° 2010/81 du 28 juin 2010

La politique de communication

- Pôles sud (4 numéros/an), 2010 : n° 34, n° 35, n° 36 et n° 37
- guide de l'hébergement et de la restauration 2010
- guide d'accueil
- guide d'accueil des nouveaux arrivants
- guide du tri

Développement économique, plateforme numérique

- Zac du Causse - compte-rendu annuel d'activité
- Zac du Causse - Station d'épuration par lagunage aéré - compte-rendu annuel d'activité
- Zac de l'Ecosite - compte-rendu annuel d'activité
- Zac du Thoré - compte-rendu annuel d'activité
- Technopole - www.castres-mazamet-technopole.com - brochures de présentation, rapport d'activité 2010
- Les cahiers de la Télésanté 2010

Enseignement supérieur, recherche, transfert de technologie

- www.etudier-castres-mazamet.com
- guide de la vie étudiante (clé USB)
- guide de l'enseignement supérieur
- guide Campus La Borde Basse
- coopération décentralisée - www.guediawaye.com

Environnement et cadre de vie

- rapport annuel sur la collecte et le traitement des déchets
- rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau de la Zac du Causse
- rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement de la Zac du Causse



Réunions tenues en 2010

| | |
|--|--------------------------|
| Commission « Transports urbains - Cadre de vie - Développement durable » | Lundi 11 janvier 2010 |
| Vœux | Lundi 11 janvier 2010 |
| Commission « Compétitivité du territoire - Développement économique » | Jeudi 14 janvier 2010 |
| Commission des Finances et Bureau | Lundi 18 janvier 2010 |
| Commission d'appel d'offres | Mardi 19 janvier 2010 |
| Commission « Urbanisme prospectif - Habitat - Politique de la ville » | Jeudi 21 janvier 2010 |
| Conseil | Lundi 1er février 2010 |
| Commission d'appel d'offres | Mardi 9 février 2010 |
| Commission « Transports urbains - Cadre de vie - Développement durable » | Lundi 1er mars 2010 |
| Bureau | Lundi 1er mars 2010 |
| Commission « Compétitivité du territoire - Développement économique » | Lundi 8 mars 2010 |
| Commission des Finances et Bureau | Lundi 15 mars 2010 |
| Commission « Urbanisme prospectif - Habitat - Politique de la ville » | Mercredi 17 mars 2010 |
| Conseil | Lundi 29 mars 2010 |
| Commission « Transports urbains - Cadre de vie - Développement durable » | Lundi 12 avril 2010 |
| Commission « Compétitivité du territoire - Développement économique » | Vendredi 23 avril 2010 |
| Commission « Cohésion territoriale - Politiques contractuelles » | Lundi 26 avril 2010 |
| Bureau | Lundi 26 avril 2010 |
| Commission d'appel d'offres | Mardi 27 avril 2010 |
| Commission « Urbanisme prospectif - Habitat - Politique de la ville » | Lundi 10 mai 2010 |
| Commission d'appel d'offres | Mardi 11 mai 2010 |
| Conseil | Lundi 17 mai 2010 |
| Commission « Compétitivité du territoire - Développement économique » | Mardi 1er juin 2010 |
| Commission « Infrastructures de communication » | Jeudi 3 juin 2010 |
| Commission « Transports urbains - Cadre de vie - Développement durable » | Lundi 7 juin 2010 |
| Commission des Finances et Bureau | Lundi 7 juin 2010 |
| Commission « Cohésion territoriale - Politiques contractuelles » | Jeudi 10 juin 2010 |
| Commission « Urbanisme prospectif - Habitat - Politique de la ville » | Lundi 21 juin 2010 |
| Commission d'appel d'offres | Lundi 28 juin 2010 |
| Conseil | Lundi 28 juin 2010 |
| Commission d'appel d'offres | Mardi 7 septembre 2010 |
| Bureau | Lundi 13 septembre 2010 |
| Commission « Compétitivité du territoire - Développement économique » | Jeudi 16 septembre 2010 |
| Commission « Transports urbains - Cadre de vie - Développement durable » | Lundi 20 septembre 2010 |
| Conseil | Lundi 20 septembre 2010 |
| Commission « Cohésion territoriale - Politiques contractuelles » | Mercredi 6 octobre 2010 |
| Commission des Finances et Bureau | Lundi 11 octobre 2010 |
| Commission « Compétitivité du territoire - Développement économique » | Lundi 18 octobre 2010 |
| Commission « Urbanisme prospectif - Habitat - Politique de la ville » | Vendredi 22 octobre 2010 |
| Conseil | Lundi 25 octobre 2010 |
| Commission d'appel d'offres | Vendredi 5 novembre 2010 |
| Commission « Compétitivité du territoire - Développement économique » | Mardi 16 novembre 2010 |
| Commission des Finances et Bureau | Lundi 22 novembre 2010 |
| Commission d'appel d'offres | Mardi 30 novembre 2010 |
| Conseil | Lundi 6 décembre 2010 |

Castres-Mazamet,
août 2011
Ce rapport a été établi par
Jean-Luc CHAMBAULT,
Directeur Général,
à partir des contributions fournies
par les services.

Coordination et suivi de fabrication : service communication
Crédits photos : 180° d'images, Laurent FRÉZOULS, D.R., Fotolia
Réalisation graphique et mise en page : Caroline SAUX - 06 09 91 30 68
Les Rapports d'activité de la Communauté d'agglomération sont Imprimés sur du papier 100 % recyclé.



Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet
Espace Ressources - Le Causse Espace d'Entreprises - CS 50007 - 81115 Castres cedex
Tél. : 05 63 73 50 00 - Fax : 05 63 73 50 02
www.castres-mazamet.com - E-mail : agglomeration@castres-mazamet.com